

Révision du Schéma Territoriale du de Cohérence Thionvillois

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Pour Débat en
Comité Syndical du
1^{er} octobre 2018



1. Le positionnement du Thionvillois

4

Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne, et pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région

2. La stratégie de développement et le parti d'aménagement

11

d'un territoire de ressources, de tradition pour l'accueil, de culture européenne, qui se renouvelle, se projette et innove

3. Les objectifs d'aménagement et de programmation

17

- 3.1** *L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification, qui tire parti et participe de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie* 18
- 3.2** *L'ambition d'une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation pérenne des patrimoines et de toutes les ressources, pour une attractivité thionvilloise globale, singulière et durablement renouvelée* 39
- 3.3** *L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité* 54
- 3.4** *La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services,...*
... pour un espace à vivre toujours plus attractif et qui en cultive l'image 66
- 3.5** *Des objectifs de croissance au service d'une optimisation opérationnelle du développement et de la cohérence des politiques économiques, du cadre de vie et de préservation durable des ressources du territoire* 81

- SCOTAT : Schéma de Cohérence de l'Agglomération Thionvillois
- Thionvillois (e) : (avec une majuscule) désigne le territoire du SCOT

- BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
- CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- CAPFT : Communauté d'Agglomération de Porte de France Thionville
- CCB3F : Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières
- CCAM : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
- CCPHVA : Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette
- CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom
- OIN : Opération d'Intérêt Général Alzette-Belval
- P+R : Parking-Relais
- RMPT : Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière
- TAD : Transport A la Demande
- TVB : trame verte et bleue

1 :

Le positionnement du Thionvillois

Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne, **et pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région**



L'objectif est de mettre en œuvre les conditions d'un développement propre au Thionvillois par lequel il valorise les spécificités de ses secteurs (paysagères, économiques, du cadre de vie...) et son rôle contribuant à la structuration et au rayonnement du Grand-Est et de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie).

Plus qu'une organisation des flux majeurs européens, de personnes et de marchandises :

- entre le Grand-Est, irrigué au centre par le Sillon Lorrain dont le Thionvillois est « tête de réseau »,
- et entre une Grande Région avec toujours plus d'échanges transfrontaliers,

=> la valorisation de ces flux et la cohésion d'un système urbain transfrontalier constituent les défis de demain auxquels le positionnement du Thionvillois entend contribuer à répondre.

Ce système urbain implique, de part et d'autre des frontières, les territoires du Scot (et nord lorrains), belges, luxembourgeois et allemands.

Il n'est pas l'effacement des spécificités locales, mais celui d'effets frontières aux coopérations et aux pratiques des habitants, entreprises et projets (culturels, touristiques, écologiques,...) que des tendances à l'œuvre montrent déjà.

Au contraire, l'ambition est de révéler un espace transfrontalier aux spécificités plurielles qui soit reconnu et lisible, et dans lequel populations et acteurs des territoires ont plus de liberté de choix et peuvent s'identifier et se projeter durablement.

Il doit aussi soutenir le renforcement des fonctions métropolitaines et la compétitivité économique d'un Sillon Lorrain « élargi » pour affirmer la dimension européenne de cet axe majeur et une irrigation équilibrée du Grand Est.

Le positionnement du Thionvillois vise ainsi à affirmer le rôle majeur du territoire :

- **pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne,**
- **pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région.**

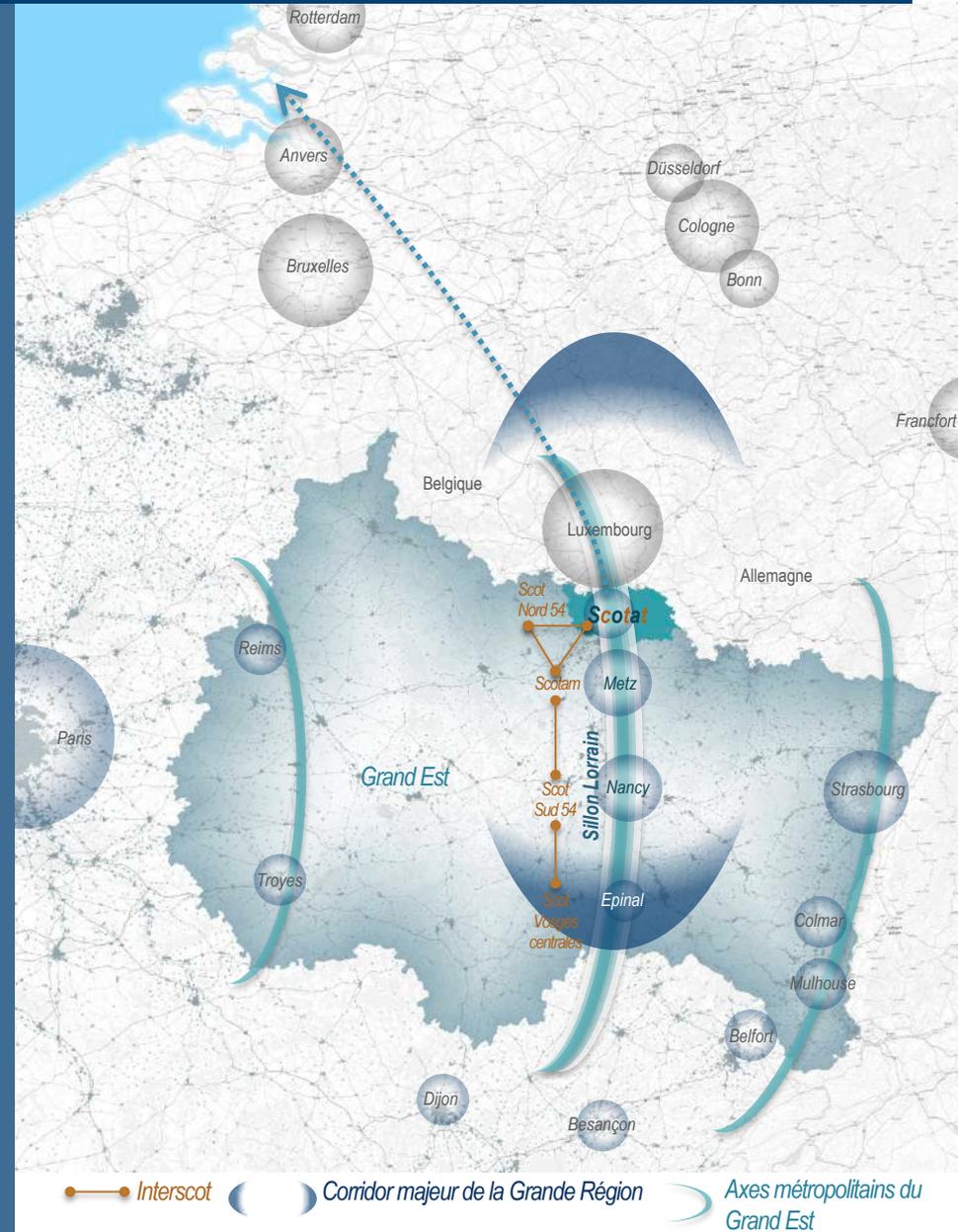
Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne

Le Thionvillois organise les grands flux européens le traversant (flux humains, économiques, écologiques, culturels, ...) qu'il valorise et **structure** à la dimension d'**un corridor majeur** de la Grande Région et du nord-est européen.

- > Ce corridor majeur arrime le Grand-Est au Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique et à la Mer du Nord.
- > Cette structuration implique tous les secteurs du Scotat, au-delà du Sillon Lorrain historique, pour que ce corridor affirme sa dimension européenne et soit le support de coopérations et projets de tous ordres valorisés entre les territoires : mobilités, touristiques & culturels, innovation, écologiques...

Il contribue au renforcement et au rayonnement des fonctions métropolitaines de ce corridor pour **une irrigation équilibrée du Grand-Est**.

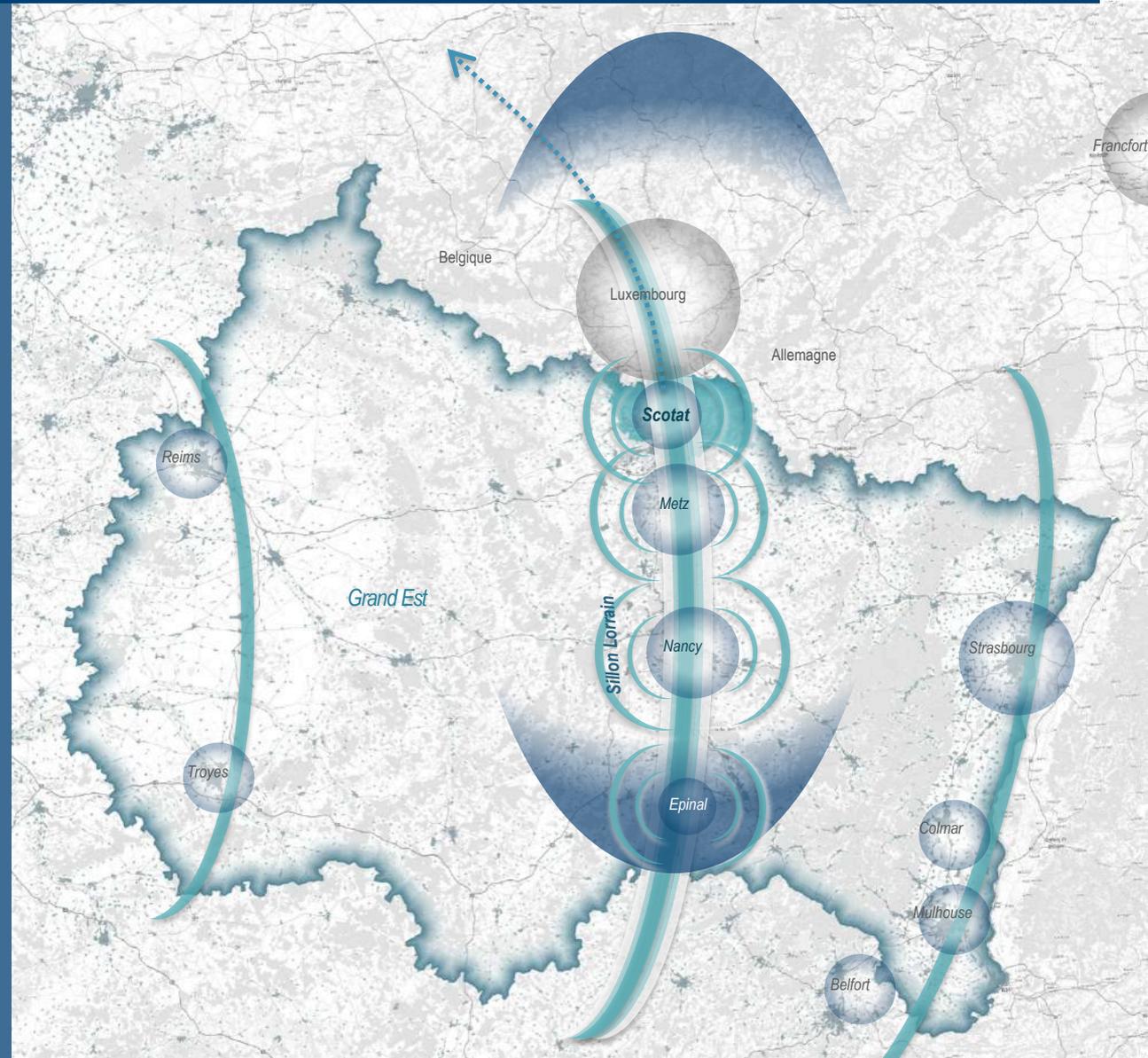
- > La mise en œuvre de l'A31 bis et d'une offre renforcée en services métropolitains dans le territoire du Scot sont essentiels à cette irrigation, en particulier les services de formation supérieure, de recherche & expérimentation, de mobilité et de santé.
- > L'Interscot constitue un relai pour co-valoriser les projets en cohérence à l'échelle du corridor.



Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne

Ce positionnement du Thionvillois participe de l'ambition du **pôle métropolitain du Sillon Lorrain** (d'Epinal à Thionville) pour accroître le rayonnement européen de la Grande Région (RMPT) dans laquelle le pôle affirme son rôle à l'appui de coopérations, actions d'ingénierie et projets en synergie :

- > développement économique & innovation, culturel (avec le défi de la transition numérique – Limédia Mosaïque, LoreNtech...)
- > mobilités & transports
- > aménagement du territoire (valorisation de la Moselle...)
- > enseignement supérieur & recherche



 Axes métropolitains du Grand Est

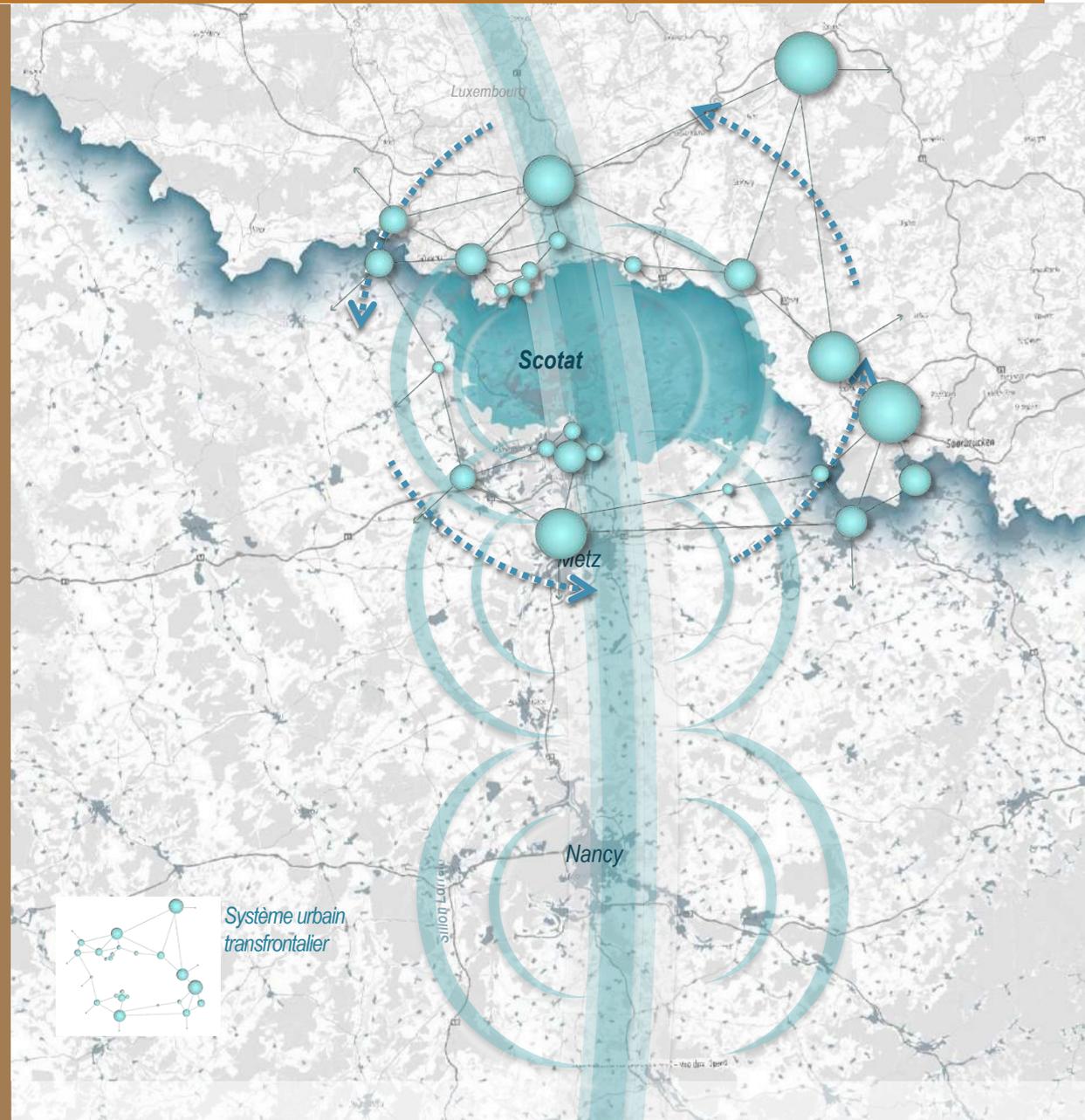
 Pôle métropolitain du Sillon Lorrain

Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région

Le Thionvillois contribue à révéler un espace transfrontalier « français, luxembourgeois, belge et allemand » lisible...

... et qui s'affirme au cœur de la Grande Région comme un **espace à part entière** dans lequel populations et acteurs (économiques, culturels, institutionnels...) se reconnaissent et peuvent se projeter durablement.

> Les partenariats renforcés avec le Luxembourg que le Thionvillois souhaite déployer et faciliter sont stratégiques pour l'affirmation de cet espace.



Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région

- Le Thionvillois affirme son identité forte ainsi que son rôle pour la connectivité du Cœur de la Grande Région, notamment en termes de mobilités, de liaisons éco-paysagères, d'accès aux fonctions métropolitaines et de services aux personnes et entreprises...

- Cette identité et cette connectivité sont les appuis au déploiement et à la cohésion d'un système urbain transfrontalier reconnu valorisant les spécificités territoriales et synergies de projets, tant dans le Scot qu'en externe.
 - Au sein de ce système, le Thionvillois cultive sa singularité, ses facteurs de qualité et l'innovation promouvant l'identité d'un territoire :
 - de ressources (humaines & naturelles),
 - de tradition pour l'accueil et la qualité de vie,
 - de culture européenne,
 - qui se renouvelle, se projette et innove (services, économie, adaptation au changement climatique, révolution numérique...).
 - Il valorise en outre les spécificités de chacun de ses secteurs et leur rôle pour mieux développer en lien avec ce système des coopérations externes, ciblées et prioritaires (mobilités, santé, tourisme-culture, formation, énergies...).

>> **Affirmer une identité forte du Thionvillois valorisant les spécificités & complémentarités de ses secteurs**

Promouvoir l'identité d'un territoire :

-  de ressources (humaines & naturelles)
-  de tradition pour l'accueil & la qualité de vie
-  de culture européenne
-  qui se renouvelle, se projette et innove

Des ressources identitaires

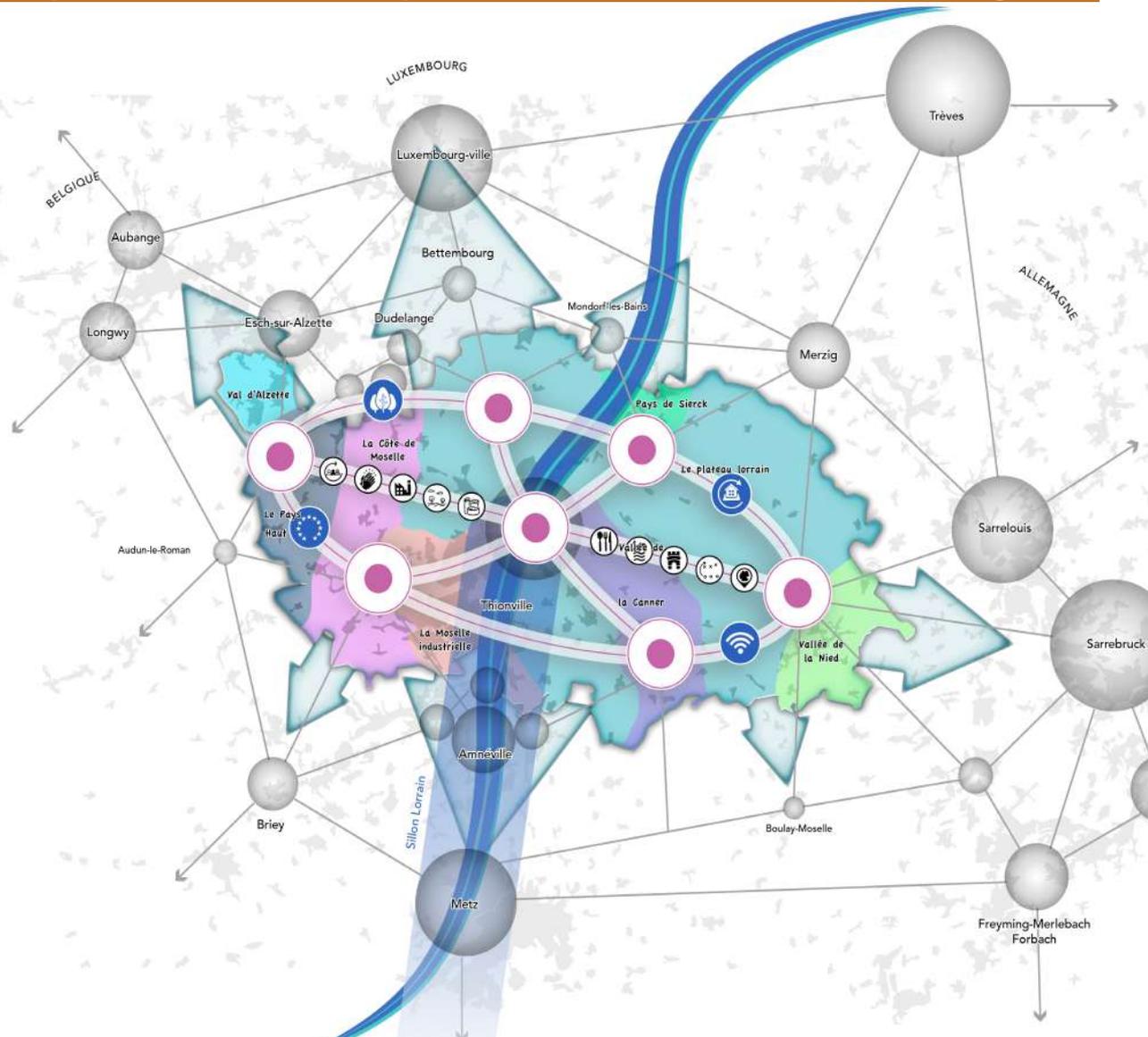
-  **Une tradition de l'Accueil et un héritage européen**
Un territoire multiculturel, cosmopolite, convivial...
-  **Une gastronomie empreinte de Lorraine et d'Italie**
-  **Une vie sociale intense**
Événementiel, réseau associatif dense,...
-  **Une nature « à portée de main » et des ressources puissantes (Eau...)**
Des forêts sublimes sources de ressourcement
-  **Une histoire industrielle**
-  **Un héritage médiéval bien visible**
-  **Un ancrage lorrain**
Les vergers, les mirabelles, les châteaux des Ducs de Lorraine, la Moselle, les Côtes de Moselle,...
-  **Hackenberg, ligne Maginot**
Des poids lourds identitaires de l'histoire mondiale
-  **Un terroir**
Les terres agricoles et viticoles, des productions locales
-  **Des tonalités partagées avec l'Allemagne**

>> **S'appuyer sur l'identité du territoire et son rôle pour la connectivité du cœur de la Grande Région**

> Pour contribuer au déploiement et à la cohésion d'un système urbain transfrontalier reconnu qui valorise les spécificités territoriales et synergies de projets

> Pour développer en lien avec ce système des coopérations externes, ciblées, priorisées et valorisant le rôle spécifique de chaque secteur du Thionvillois (*mobilité, santé, tourisme-culture, formation, énergies...*)

Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région



>> **Le Pôle métropolitain transfrontalier est un levier, en relai du pôle métropolitain du Sillon Lorrain, pour déployer les initiatives et pour la mise en œuvre opérationnelle de projets et coopérations transfrontaliers, particulièrement sur 3 thèmes cibles : santé, mobilités, formation.**

2:

La stratégie de développement et le parti d'aménagement

La diversification économique associée à un territoire de ressources (naturelles et humaines) qui cultive l'innovation et la qualité pour un cadre de vie singulier alliant « identités locales & internationalité » constitue le socle stratégique du projet.

Cette stratégie et le positionnement du territoire impliquent un parti d'aménagement organisant le maillage de tout le Thionvillois en réseau connecté à l'espace transfrontalier.



La stratégie de développement

Le SCOT de 2014 accompagne la transition du territoire en faveur d'une économie qui se modernise et de la qualité du cadre de vie.

Il organise ainsi une stratégie d'attractivité globale (résidentielle et économique) du territoire et de diversification de son économie en s'appuyant sur :

- le rebond démographique et de l'emploi engagé à partir de 1999,
- des grands projets (OIN, Europort, ...),
- les grands flux européens qui le traversent avec l'objectif de les structurer et de valoriser leurs effets au service du développement de tout le territoire.

La stratégie du nouveau Scot renforce cet élan à un « moment de la transition du territoire » où les mutations économiques et des modes de vie, la métropolisation et l'expansion du fait transfrontalier, impliquent de développer plus encore une convergence des attractivités résidentielle et économique, l'innovation, mais aussi les spécificités locales.

Dans cette nouvelle stratégie le Thionvillois :

- **Assume sa transition vers un avenir plus résidentiel.** Elle doit être le levier pour :
 - de nouvelles perspectives d'emplois (services, commerces, artisanat...),
 - un foisonnement et une élévation de la qualité des services tenant compte des nouvelles attentes des populations et entreprises,
 - un cadre de vie de qualité et toujours plus attractif alliant « identité locale et internationalité » (qualité des paysages, dynamisme social, accès aux services de haut niveau et à l'international...).
- **Approfondit sa diversification économique** vers les nouvelles économies (économie circulaire, du savoir, numérique, gestion environnementale...) et sur les activités d'excellence (énergie, logistique, industrie...) pour renforcer leur place dans les grands réseaux économiques.
- **Préserve et valorise la qualité de ses ressources environnementales et paysagères** qui sont essentielles à la qualité territoriale et à son renouvellement dans la durée (qualité de l'eau, adaptation au changement climatique, accès à l'énergie...).

Déployer l'innovation et la diversification économique :

- Soutenant l'industrie et affirmant un positionnement d'excellence des filières emblématiques dans les réseaux globaux (industrie/logistique, matériaux innovants, énergie...)
- S'appuyant sur :
 - l'économie résidentielle associée au dynamisme démographique Thionvillois
 - des secteurs d'activités porteurs en lien avec le numérique, les services aux personnes et entreprises (résidentes ou non), les nouveaux modes de production & de travail (économie circulaire, co-working...),

et tirant parti des flux majeurs comme de proximité dans le système transfrontalier

Innovation & diversification économique = foisonnement des activités et de services renforçant l'attractivité résidentielle et économique

Promouvoir la qualité de ressources naturelles durablement préservée pour une attractive globale, qui se renouvelle (adaptation au changement climatique, qualité de l'eau...)

Cultiver « identités locales & internationalité » pour une attractivité résidentielle forte, singulière et métropolitaine, mais alternative aux grandes villes

Valorisation des dynamiques associées au positionnement du Thionvillois dans le système transfrontalier et à ses grands projets : OIN, Europort, carénage CNPE...

Le parti d'aménagement

La stratégie de développement et le positionnement du territoire impliquent un parti d'aménagement organisant le maillage de tout le Thionvillois en réseau de pôles connecté à l'espace transfrontalier.

Ce réseau connecté :

Valorise les spécificités & initiatives locales (économie, énergie, culture, ...) et favorise leur mise en synergie

Organise une accessibilité accrue des usagers et entreprises aux services et ressources (humaines, économiques...) du territoire et du système transfrontalier, contribuant à une gestion maîtrisée des flux

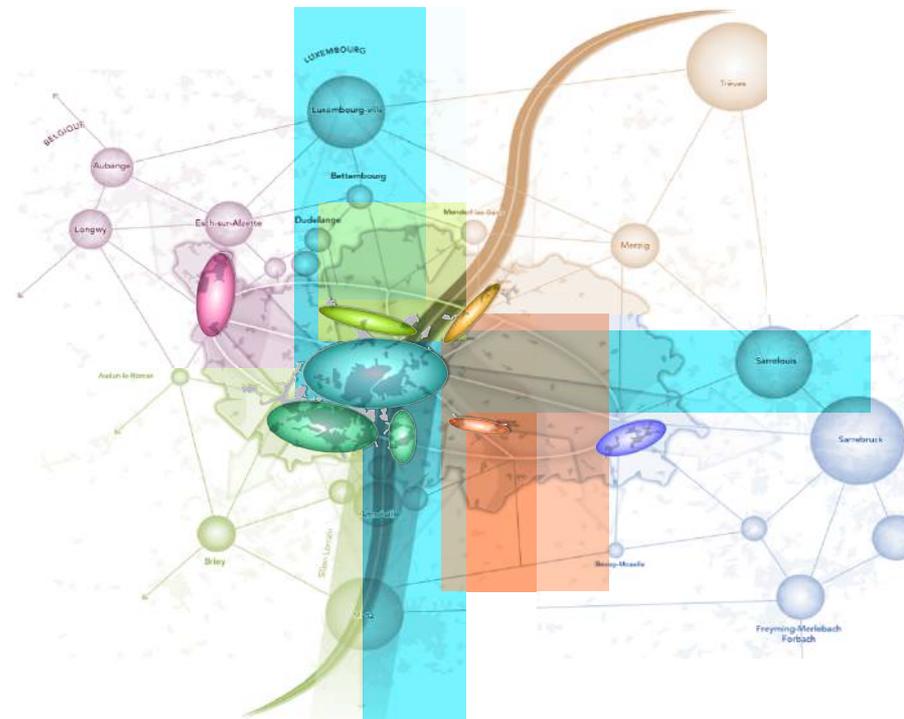
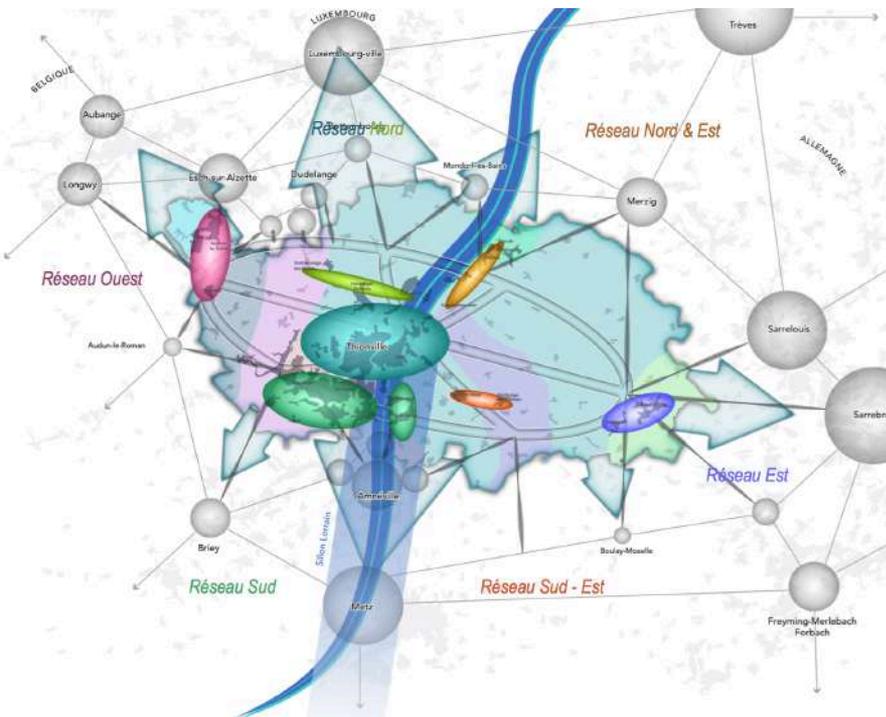
Assure durablement la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles et des paysages : pour une attractivité globale forte, singulière qui se renouvelle

Ce réseau permet d'intensifier les coopérations internes et externes pour le dynamisme et la cohésion de l'espace transfrontalier

La structuration du Thionvillois en réseau de pôles connecté au système urbain transfrontalier

- Les pôles organisent l'armature urbaine qu'ils enrichissent de leurs spécificités pour mieux affirmer leur rôle de tête de réseau structurant le territoire en interne et connecté au système transfrontalier.
- Leur renforcement est stratégique pour un développement équilibré déployant l'accès à un haut niveau de services, des mobilités optimisées aux différentes échelles de déplacements, la valorisation des échanges et coopérations de toute nature (économiques, touristiques, culturels, sociaux...).

Les 7 pôles structurants du territoire et réseaux



Agglomération de Thionville, pôle majeur : articulation du développement du territoire et des fonctions métropolitaines des réseaux lorrain et du système transfrontalier

Pôle Agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan (Guénange, Bertrange, Bousse) : tête de réseau Sud

Pôle Audun-Villerupt-Aumetz : tête de réseau Ouest

Pôle Sierck-Rettel-Koenigsmaker : tête de réseau Nord et Est

Pôle Kédange-Metzervisse : tête de réseau sud-Est et maillage interne

Pôle Bouzonville-Freistroff : tête de réseau Est

Pôle Cattenom-Hettange-Volmerange les Mines : tête de réseau Nord en lien avec l'agglomération de Thionville

Les rôles plus particuliers des secteurs et pôles du Thionvillois pour structurer le Thionvillois et développer des coopérations en lien avec leurs spécificités (tête de réseau). Les enjeux d'aménagement associés à ces pôles.

Agglomération de Thionville, pôle majeur à affirmer durablement

- Articuler le développement du territoire du Scot sur les axes nord sud et est-ouest, structurer des grands projets (avec la CAVF) et développer les fonctions métropolitaines stratégiques en lien avec les réseaux lorrain et du système transfrontalier (Numérique, Sanitaire-Santé, mobilités, formation supérieure, R&D, pôle d'affaires, culture et patrimoine, tourisme ...)

Pôle Agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan (tête de réseau Sud) / enjeu de valorisation de son attractivité globale

- Avec la CAPFT, structurer des grands projets, développer des fonctions métropolitaines stratégiques, renforcer et valoriser de la trame verte urbaine
- Soutenir et faire prospérer l'action profonde déjà engagée pour le renouvellement de l'image et de l'attractivité de la Vallée
- Organiser la cohérence et la qualité de fonctionnement territorial en lien avec le SCOTAM, le Scot Nord54 et le long de la Moselle : mobilités & flux logistiques, mise en scène paysagère, résorption des friches et mutations économiques, qualité du cadre de vie, offre culture-tourisme...

Pôle Audun-Villerupt-Aumetz (tête de réseau Ouest) / enjeu de déploiement, d'innovation et de structuration avec Esch/Alzette

- Organiser le déploiement de l'Ecocité-OIN, développer des aménagements, services et activités économiques cultivant l'innovation (positionné notamment sur l'intelligence territoriale, l'expérimentation - TEPCV...), poursuivre la rénovation de l'attractivité du territoire
- Renforcer les liens et la cohérence de fonctionnement avec Esch/Alzette pour une agglomération transfrontalière globale (GECT) : mobilité, culture (ESCH 2022), paysage, services aux personnes (santé...), formation (en accroche avec l'université de Belval)...
- Développer les coopérations (économiques, touristiques, de mobilités) avec le Scot du Nord 54 et liens touristiques avec les Ardennes belges

Pôle Sierck-Rettel-Koenigsmaker (tête de réseau Nord et Est) / enjeu de rayonnement

- Valoriser les paysages et les patrimoines (villes fortifiées, châteaux) et le développement du tourisme (d'art, de nature, gastronomique, fluvial, agri-tourisme) en appui des projets structurants et ciblés (pôle européen des métiers d'art,...) pour peser et se démarquer dans les réseaux de Sarre et Luxembourg (Merzig, Mondrof-les bains, boulce de la Sarre...), mais aussi le commerce-artisanat ou encore la viticulture (AOP)

Pôle Bouzonville-Freistroff (tête de réseau Est) / enjeu de connexion renforcée

- Soutenir le développement de l'industrie et de l'artisanat en s'appuyant notamment l'axe Agglo de Thionville - Sarre - St-Avold
- Valoriser les agricultures et le développement du tourisme (Agro-tourisme, tourisme de mémoire, vallée de la Nied) en lien avec Sierck, La Canner, le SCOTAM et la Sarre
- Développer l'accessibilité du secteur / Sarre-Thionville-Metz
- Soutenir et dynamiser l'offre en services pour préserver/renforcer la vitalité du pôle et du secteur qu'il irrigue

Pôle Kédange-Metzervisse (tête de réseau sud-Est et maillage interne) / enjeu d'affirmation

- Affirmer les fonctions résidentielles et économiques pour irriguer le bassin de vie de proximité mais aussi soutenir et dynamiser les liens de fonctionnement avec le Bouzonvillois, le SCOTAM et l'axe de la Moselle : accès au service et transports, valorisation des paysages et patrimoines, extension de l'armature touristique Moselle/la Canner/la Nied - Bouzonvillois-Saarelouis, Scotam, tourisme de mémoire, train de la vallée de la Canner...

Pôle Cattenom-Hettange-Volmerange (tête de réseau Nord en lien avec l'agglo de Thionville) / enjeu d'équilibre

- Valoriser la filière énergie et le renforcement de l'offre économique à articuler avec la CAPFT et la CAVF (CNPE, pôle tourisme- tertiaire Kanfen...) en tenant compte des enjeux de positionnement de l'offre foncière-immobilière / Luxembourg
- Développer l'offre tourisme-loisirs (patrimonial, d'affaires, santé-bien être) et culturelle (en lien avec le Luxembourg)
- Organiser le développement des mobilités transfrontalières
- Organiser la valorisation des paysages et de l'entrée Nord du Scot/Luxembourg.

3 :

Les objectifs d'aménagement et de programmation

3.1 :

L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification, **qui tire parti et participe de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie**

SCOT



AGGLOMERATION THIONVILLOISE

L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification, qui tire parti et participe de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie

- **Déployer le rayonnement des filières d'excellence et les fonctions d'innovation valorisant l'économie collaborative et du savoir**
- **Affirmer des pôles économiques industriels et tertiaires en réseau, pour mieux promouvoir en externe les filières et espaces d'activités et pour stimuler le foisonnement entrepreneurial, les synergies et l'innovation**
- **Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi**
- **Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau arrimé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux pour une valorisation commune des chaînes de valeur touristique**
- **Valoriser les activités agricoles, viticoles, sylvicoles et accompagner les démarches de diversification**

L'objectif est de développer le rayonnement des filières d'excellence du Thionvillois dans les grands réseaux économiques (européens, nationaux et régionaux). Il s'agit aussi de soutenir la compétitivité des activités productives du territoire, et notamment l'industrie et la logistique qui évoluent dans un contexte très concurrentiel.

Le développement des fonctions d'innovation constitue pour cela un enjeu majeur, tout comme il est le support pour une diversification économique sur des activités à plus haute valeur ajoutée, en résonance avec les filières de demain, mais aussi pour un foisonnement entrepreneurial à l'échelle du territoire.

› Déployer le rayonnement des filières d'excellence :

- Des fonctions industrielles et R&D emblématiques à développer ;
- Un pôle énergie/écotechnologie à renforcer.



- « Matériaux, Energies, Procédés » Innovants (Matérialia, Métafensch...),
- Mécanique de précision, métallurgie, éco-industrie & économie circulaire (Florange E2i).



- en s'appuyant notamment sur :
 - Les pôles de compétitivité et R&D (Matérialia, Métafensch, Florange E2i...),
 - Le CNPE (2ème centrale nucléaire de France), pôle économique majeur à soutenir et support pour l'innovation dans le domaine de l'énergie,
 - L'OIN, appui à un pôle «écotechnologie Smart & green City » en lien avec la labellisation de la CCPHVA «Territoire à Energie POSitive pour la Croissance Verte »,
 - Les activités associées à l'éco-construction & rénovation,
 - Le développement des énergies renouvelables et métiers associés.



- Renforcer le rayonnement d'Europort (logistique & industriel) :
 - Préserver / renforcer la qualité d'accès au site d'Europort ,
 - Faciliter les synergies port/industrie/tertiaire (U4, Cormontaigne..) pour affirmer un positionnement plus différenciant.
 - Améliorer l'accès à l'A8 Allemande par le complément du maillage routier depuis l'est du Thionvillois facilitant la fluidité des échanges vers la Sarre).

⇒ Le développement des pôles numérique (Thionville) & Energie/Écotechnologie sont des piliers pour l'engagement de la 3ème révolution industrielle.

› Préserver les atouts compétitifs des fonctions économiques du territoire dans les grands circuits économiques, au cœur de l'Europe.

⇒ Il s'agit à la fois de développer l'hinterland aux ports de la mer du nord, et les accès aux marchés et circuits de productions du système urbain transfrontalier et entre l'Europe du nord et du Sud, notamment sur l'axe économique en développement « Luxembourg / Sarrebruck / Munich ».

› Développer le pôle Sanitaire-Santé :



- autour notamment du renforcement de l'offre de **santé structurante**, de l'innovation pour l'offre de santé de demain (gestion de l'offre & coopération), du pôle de compétence Hygiène Sécurité Environnement en lien avec l'IUT (sécurité au travail...)...

› Déployer les fonctions et liens aux réseaux d'innovation

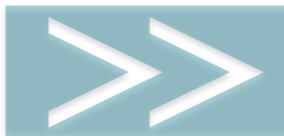
- **Développer une offre de formations différenciantes notamment supérieures (bac +2, bac +5), en lien avec les filières d'excellence du territoire, le développement de secteurs économiques innovants, mais aussi avec les besoins d'entreprises de l'espace transfrontalier.**
- **Renforcer les pôles R&D (matériaux & procédés innovants, énergie, éco-industrie, économie circulaire...) et affirmer le positionnement du territoire sur l'économie circulaire ainsi que de vitrine pour l'expérimentation et l'économie collaborative.**



- Des formations relevant notamment de :
 - Ingénieur – institut de la soudure / industrie,
 - Hygiène Sécurité Environnement -IUT / pôle pôle sanitaire santé,
 - Commerce / pôle numérique,
 - Formations / CNPE,...
- Des coopérations à développer sur ce thème notamment avec le Luxembourg, Metz et la Sarre.



- Les filières industrielles, énergie et numérique notamment sont les appuis au développement d'activités d'expérimentation soutenant l'innovation.



› Déployer les fonctions et liens aux réseaux d'innovation (suite)

- Soutenir la montée en puissance du pôle numérique de Thionville (Loren'tech) et valoriser son effet « booster » pour diffuser l'innovation et la diversification économique sur le territoire.

⇒ *Le Pôle numérique de Thionville impulse le développement du Co-working / transfrontaliers à déployer de manière lisible à l'échelle du territoire (exemple : projets CCPHVA & OIN...), de l'économie collaborative et des activités d'innovation.*

- Valoriser le projet de Pôle Européen des Métiers d'Arts à Sierck les Bains.
- Se positionner sur le pôle de compétitivité de la filière EAU « Hydréos ».



• Ces activités d'innovation sont en lien avec les savoir-faire d'excellence, mais aussi se positionnent sur de nouvelles filières (et segments de filières) à développer et sur lesquelles la production de nouveaux biens et services peut se greffer : robotique, objets connectés / domotique, e-commerce / Trading, santé & vieillissement...

- Le pôle numérique favorise ainsi une politique :
- d'essaimage d'activités tertiaires/services/artisanat (TPE-TPI, Start up, activité individuelle) à l'échelle du SCOT ;
- de digitalisation du Thionvillois: développement des services & usages numériques.



• La ressource en eau importante du bassin ferrifère, les savoir-faire du territoire en matières de procédés industriels innovants et d'éco-industrie sont des appuis à valoriser dans le cadre de ce pôle.

Affirmer des pôles économiques industriels et tertiaires en réseau, pour mieux promouvoir en externe les filières et espaces d'activités et pour stimuler le foisonnement entrepreneurial, les synergies et l'innovation

La politique économique a pour objectif de développer une offre foncière, immobilière et de services aux entreprises :

- adaptée aux différents domaines d'activités des entreprises et à leurs besoins fonctionnels (accès aux flux, services, insertion ou non dans l'enveloppe urbaine...);*
- dans une logique de mise en réseau et de **lisibilité accrue de l'offre** (à grande échelle) en recherchant une complémentarité et une agilité de l'offre entre les territoires du Scot.*

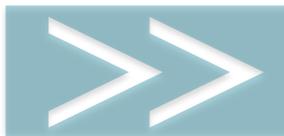
› Renforcer l'agilité économique

- Affermir la vocation industrielle de parcs d'activités et leur qualité.**



- Cet objectif implique notamment de poursuivre / renforcer les politiques :**
- de fléchage du foncier industriel / l'offre artisanale et commerciale ;
- de renouvellement / requalification de parcs d'activités afin de dégager de nouvelles capacités pour des produits fonciers cohérents avec les secteurs d'activités industriels (et qui facilitent les synergies d'entreprises) ;
- de développement des services aux salariés et entreprises.

⇒ Dans ce sens, la MEGAZONE constitue un site stratégique pour le redéploiement de la capacité d'accueil d'entreprises notamment industrielles.



Affirmer des pôles économiques industriels et tertiaires en réseau, pour mieux promouvoir en externe les filières et espaces d'activités et pour stimuler le foisonnement entrepreneurial, les synergies et l'innovation

› Renforcer l'agilité économique (suite)

- Renforcer la lisibilité & la capacité d'accueil de l'offre tertiaire :

⇒ *Faire de « Meilbourg (S-Hub) / Cormontaigne / Secteur gare & centre de Thionville », un pôle tertiaire vitrine majeur et identifié comme tel.*



• Cet objectif implique de soutenir au sein de ce pôle : une capacité d'accueil pour les activités tertiaire (en configuration de parc d'activité, mais aussi dans le tissu urbain mixte...), un liaisonnement paysager hautement qualitatif, une irrigation interne par des mobilités performantes.

⇒ *Affirmer le positionnement d'Euro Park à Kanfen sur des fonctions tertiaires, sportives et touristiques.*



• Pour cela, en matière de tertiaire, il s'agira de rechercher une offre foncière et immobilière de haute qualité qui soit adaptée au marché et tienne compte des enjeux de positionnement de par rapport à l'offre de Luxembourg et Thionville - complémentarité/différenciation... .

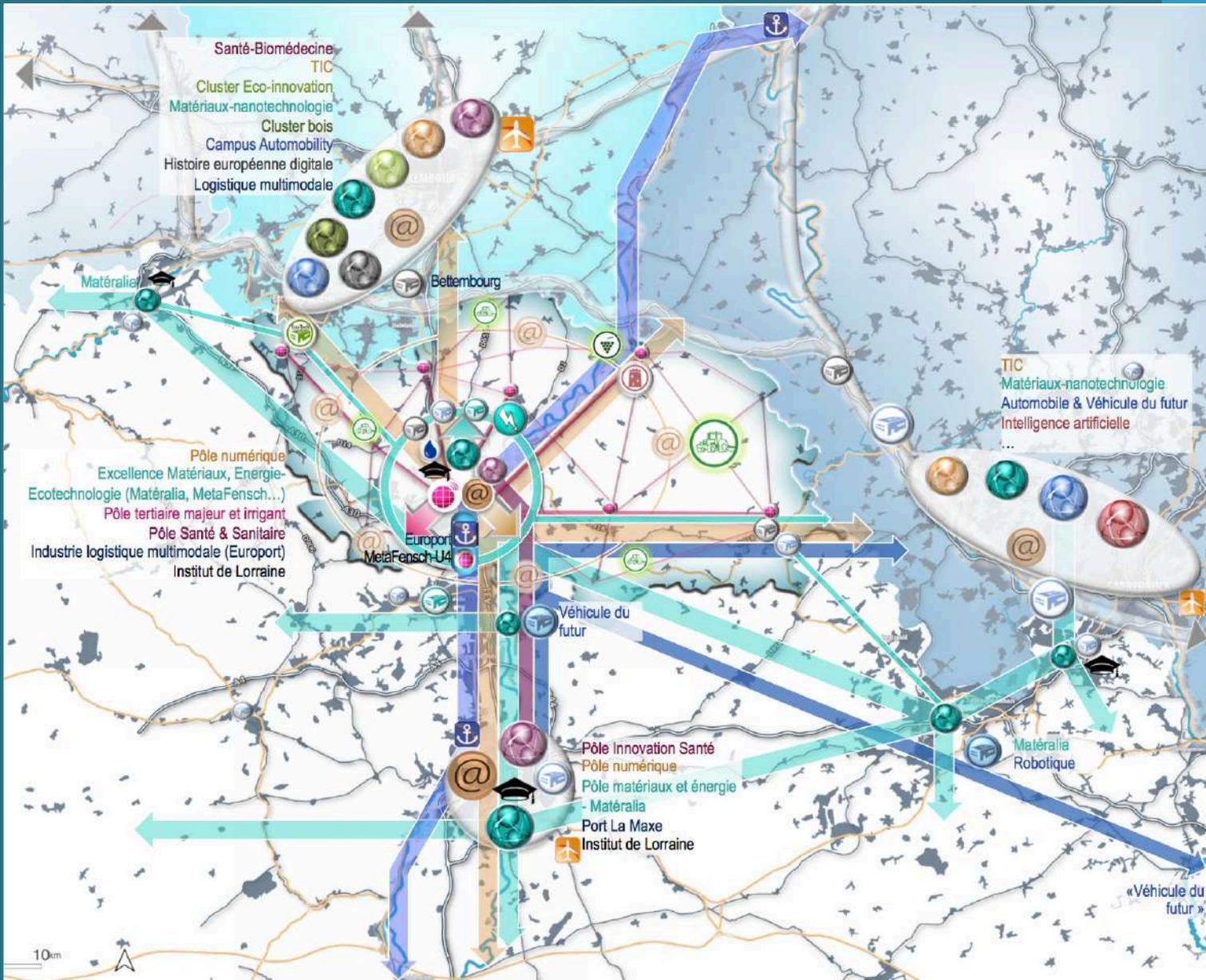
⇒ *Développer la diffusion d'une offre tertiaire « de positionnement local » en réseau pour des TPE/TPI, activités individuelles... :*

- tirant parti du numérique et de l'économie collaborative, de liens frontaliers, de spécificités économiques locales (artisanat innovant...) et de projets structurants (OIN, pôle européen des métiers d'Art à Sierck, pôle économique d'Aumetz...);
- pouvant s'appuyer aussi sur des sites de coworking dans le cadre d'espaces d'activités associés (TPE/TPI,...).

Pôle tertiaire majeur :
 innovation, synergie /
 industrie

Déployer le rayonnement de
 nos filières dans les grands
 réseaux, l'irrigation
 économique du Scotat et une
 diversification + Hi-Tech :

-  Excellence matériaux,
 Energie, Ecotechnologie
-  CNPE
-  Industrie et logistique
 multimodale: Europort
-  Pôle numérique vitrine
 (e-commerce, ...)
-  Pôle santé & sanitaire
-  Véhicule du futur
-  Pôle Européen des
 Métiers d'Arts
-  OIN, écotechnologie,
 territoire intelligent,
 énergie
-  Développer les usages
 & activités en lien avec
 le numérique dans tout
 le Scotat
-  Développer la diffusion
 d'un offre tertiaire en
 lien avec les nouvelles
 économies, les
 spécificités locales, les
 liens frontaliers...



 Valoriser les agricultures
 (cf. ci-après)

 Institut de Lorraine

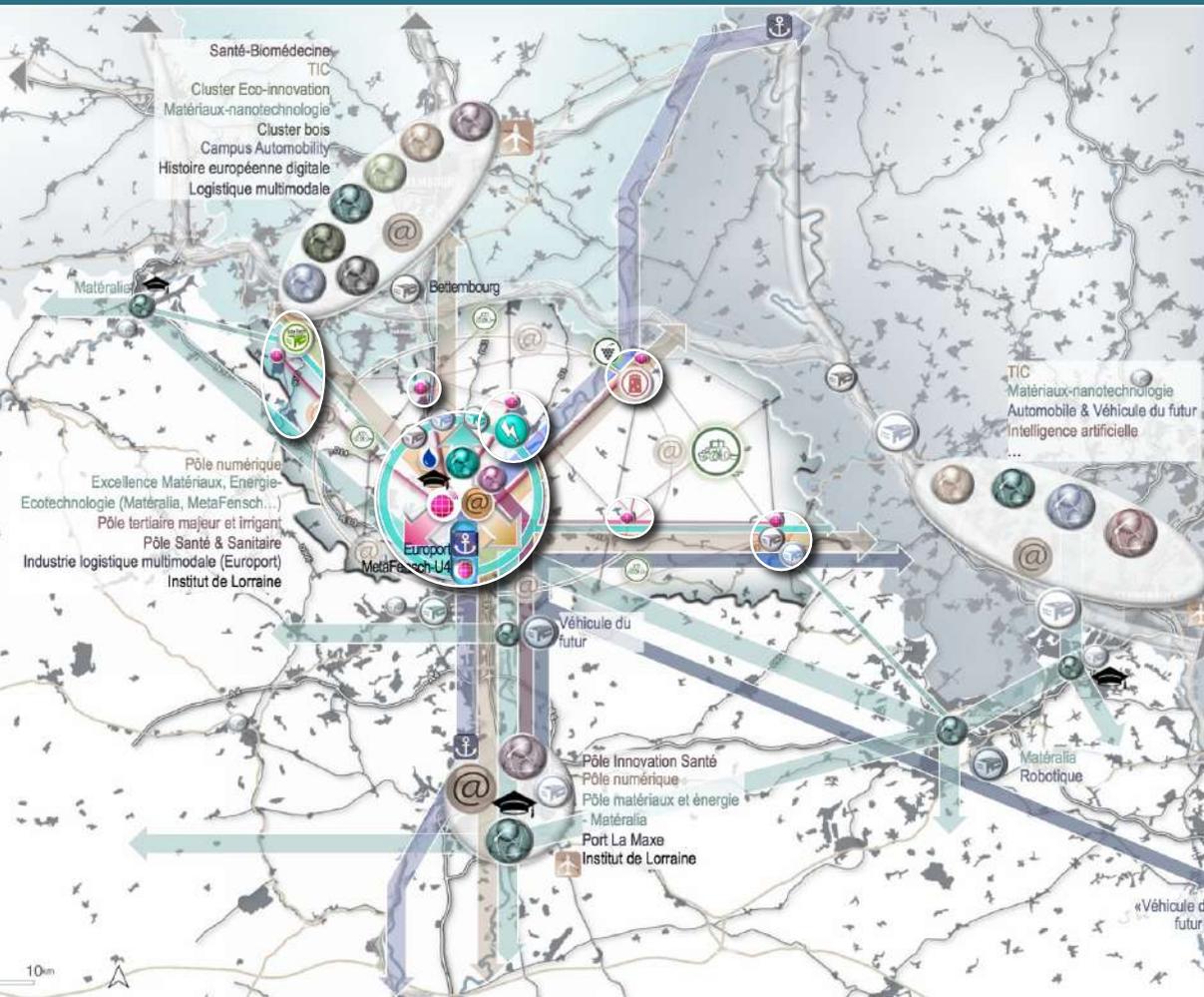
 Adhérer au pôle de compétitivité
 HYRDEOS (CAPFT)

La diversification économiques et le foisonnement entrepreneurial sont favorisés à tous les échelles du territoire grâce au développement :

- des aménités urbaines et de la qualité du cadre de vie (équipements, services aux personnes, artisanat, agriculture de proximité...);
- des nouveaux modes de travail et filières économiques tirant parti du numérique, des spécificités et savoir-faire locaux (écotechnologie, numérique, agriculture, viticulture, sylviculture, art, énergie-matériaux, santé-sanitaire, logistique...) et des liens frontaliers.

Les pôles économiques ont un rôle structurant pour développer l'offre foncière et immobilière économique principale à l'échelle du territoire et affirmer des vocations et filières d'activités dans un réseau lisible :

- Pôle s'appuyant sur Audun-le Tiche, Villerupt, Aumetz, OIN
- Pôle Agglomérations de Thionville et Val de Fensch, ouest de l'Arc Mosellan
- Pôle s'appuyant sur Kédange-Metzervisse
- Pôle s'appuyant sur Sierck-les-Bains, Rettel, Koenigsmacker
- Pôle s'appuyant sur Bouzonville-Freistroff
- Pôle s'appuyant sur Cattenom, Hettange, Volmerange et Kanfen (activité)



Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi

› Développer les services aux personnes et l'artisanat grâce à une offre économique recherchant une proximité appropriée (offre / demande / ressource) et une gestion maîtrisée des flux

La mise en œuvre de cet objectif s'appuie sur :

- **Une offre de services « de type urbain »** intensifiant l'attractivité du cadre de vie : commerces, services aux personnes, tourisme, artisanat...
- **Le développement de la mixité fonctionnelle** des espaces urbains.
- **L'intégration des projets via des cibles de haute qualité urbaine et environnementale** (logique de petits projets intégrés), en priorisant sur des secteurs stratégiques pour développer leur effet urbain structurant (retour sur investissement).
- **L'artisanat auquel il est essentiel de donner un nouveau souffle avec plus d'innovation.**

⇒ *L'offre artisanale a ainsi vocation à irriguer tout le territoire :*



- Pour s'articuler avec les fonctions industrielles-tertiaires ;
- Pour contribuer au dynamisme de l'économie s'appuyant sur des bassins de consommation de proximité, mais aussi luxembourgeois et messin ;
- Pour affirmer les filières énergies et écoconstructions, mais aussi favoriser d'autres activités d'artisanat innovant (environnement, bien-être...).

⇒ *2 pôles ont vocation à être développés :*



- un pôle éco-construction en lien avec l'Ecocité/OIN (intégrant de la formation et l'enjeu de favoriser les filières autour de l'isolation des bâtiments, de la domotique et de l'énergie)
- un pôle de transformation du bois (ex : des Vosges) et plus largement orienté sur la construction bois.

Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi

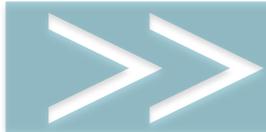
› **Organiser une offre commerciale cohérente avec les équilibres territoriaux, optimisant les déplacements tout en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation**

*L'appareil commercial s'appuie tout à la fois sur **une diversité de centralités urbaines et de vie** pour se développer autant qu'il contribue à leur fonctionnement et animation.*

*Le développement commercial s'organise en cohérence avec **l'armature urbaine, les grands projets et la politique des transports** pour limiter les déplacements contraints et contribuer au développement économique ainsi qu'à la vitalité des centres des villes, bourgs et villages.*

*La politique commerciale vise ainsi à développer **l'accès et la proximité à une offre commerciale qualifiée et diversifiée** dans un territoire où **l'intensité des flux et la mobilité des consommateurs (interne au territoire et transfrontalière)** appelle plus qu'ailleurs à une organisation tenant compte :*

- ***de bassins de consommation multiples et poreux (Luxembourg, pôle messin, pôle thionvillois, pôles Merzig & Mettlach, pôles de proximité...)**. Cette mobilité des consommateurs et cette recherche de proximité au commerce impliquent une irrigation commerciale de tout le Thionvillois en fonction du rôle et des besoins de chaque secteur du territoire (intégrant les besoins liés au tourisme et des transfrontaliers) ;*
- ***des enjeux liés aux mutations des comportements d'achat (drive, e-commerce...)**.*



Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi

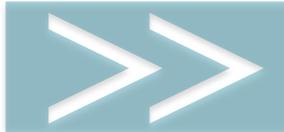
› **Organiser une offre commerciale cohérente avec les équilibres territoriaux, optimisant les déplacements tout en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation (suite)**

Les objectifs de la politique commerciale impliquent donc de favoriser :

- **L'équilibre du grand commerce et du commerce de centre dans une logique de complémentarité, de gestion améliorée des flux et en appui des points d'animation locaux** (nœuds de mobilité, sites touristiques...).
- **L'enrichissement et la diversification de l'offre en commerces à l'échelle du Thionvillois** pour répondre à toutes les fréquences d'achat, aux besoins différenciés des publics (notamment transfrontaliers) et pour éviter l'évasion commerciale vers les pôles extérieurs, limitant ainsi les déplacements contraints ;
- **Le soutien des polarités commerciales en accompagnant les besoins de passage à différents formats de vente** plébiscités par les consomm'acteurs tant physique que numérique (boutique, smartphone, internet...) ;
- **Le renforcement des zones de chalandise accessibles hors voiture** et d'une politique de revitalisation des centres villes, bourgs et villages pour une attractivité globale.

Ils impliquent aussi les 2 objectifs d'aménagement plus spécifiques explicités ci-après :

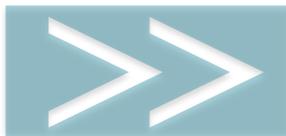
- **Objectif prioritaire : Ré-enchanter la destination commerciale de centre-ville et accompagner l'adaptation des différentes formes de commerces**
- **Accompagner l'évolution du commerce de périphérie et l'émergence de nouveaux concepts**



Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi

- › **Objectif prioritaire : Ré-enchanter la destination commerciale de centre-ville et accompagner l'adaptation des différentes formes de commerces**
 - **Permettre la cohabitation d'activités mixtes et hybrides au sein des centres de ville, de bourg et de quartier** (commerce, services, équipements, loisirs...) dans une logique globale de concentration des services afin de soutenir l'animation urbaine et l'optimisation des déplacements.
 - **Garantir les conditions d'accès, de circulation et de stationnement des centres** pour différents modes (camionnette, automobile, bus, cycle...) et activités (livraisons, ramassage des ordures ménagères,...) et **limiter ainsi les conflits d'usage et nuisances** ;
 - **Rechercher la proximité au(x) centre(s)** lors de la création d'opérations en extension urbaine par la création de cheminements fonctionnels (piéton, cycle...).
 - **Améliorer l'« expérience client » et l'image des centres urbains** par l'aménagement d'espaces publics conviviaux, propices à la marchabilité (confort, sécurité, mobilier urbain,...) et favorisant des pratiques sportives, culturelles, de détente... sur site ou accessibles à proximité.


 - Il s'agit aussi de soutenir et poursuivre les actions de :
 - recomposition urbaine de plus en grande ampleur, telle que l'opération « cœur de ville cœur de Fensch ». Le renouvellement de l'image de la Vallée de la Fensch et de son dynamisme commercial sont essentiels à la stratégie d'attractivité globale du territoire.
 - valorisation des espaces publics et animations autour de la Moselle (connectés aux centres villes).



Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi

› **Objectif prioritaire : Ré-enchanter la destination commerciale de centre-ville et accompagner l'adaptation des différentes formes de commerces (suite)**

- **Soutenir, en relai des politiques d'urbanisme, les initiatives opérationnelles** pour la préservation des linéaires commerciaux, la réhabilitation de locaux commerciaux inadaptés ou contraints, et en qualifiant les causes de vacance notamment (opérations « Action cœur de villes / Thionville » & « cœur de ville cœur de Fensch », loyer commercial à prix maîtrisé, portage foncier /relocalisation de locaux..).



=> La revitalisation commerciale du centre-ville de Thionville est un enjeu stratégique à l'échelle du Scot pour affirmer le positionnement métropolitain du territoire :

- En confortant les linéaires commerciaux et faciliter la concentration d'activités (& équipements),
- En recherchant un traitement urbain du commerce,
- En articulant le développement commercial (organisation, taille du commerce...) au sein de l'enveloppe urbaine (hors centres) avec les objectifs de préserver ou contribuer à la vitalité commerciale des centres (de ville ou de quartier) et de ne pas générer des flux et/ou morphologies incompatibles avec leur intégration dans l'espace urbain.

- **S'appuyer sur le numérique et le pôle numérique de Thionville pour faciliter l'évolution des commerces et des pratiques commerciales** (conciergeries, commerce itinérant, point de vente aux nœuds de mobilité...)
- **Soutenir et développer les démarches de labellisation & marque produit** (ex : So Fensch, Mangeons Mosellan...).



Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi

› Accompagner l'évolution du commerce de périphérie et l'émergence de nouveaux concepts

• Soutenir une offre de grands commerces participant de la diversité commerciale globale, accessible et complémentaire aux centres.

- Cette offre à vocation à rechercher aussi une montée en gamme pour couvrir plus de segments (multifonctionnalité, espaces ludiques, services annexes, relais de circuits-courts...). Sa structuration tient compte de l'armature urbaines, des grands projets et de la politique des transports.

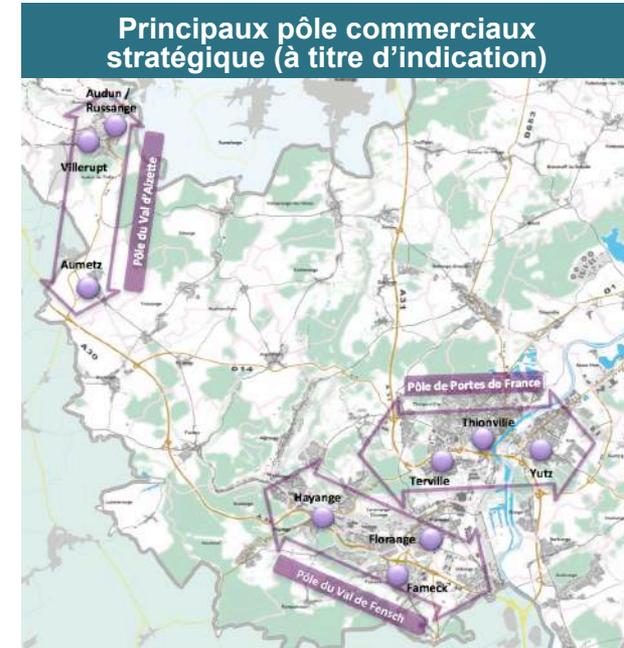
• Garantir la maîtrise du risque d'implantation anarchique et banalisée du grand commerce au profit de projets commerciaux intégrés paysagèrement et aux flux (accessibilité, projets mixtes...).

- En outre, aucun nouveau parc commercial structurant majeur n'a vocation à s'implanter le long de l'A31 hors évolution et/ou restructuration des parcs existants et hors projet s'inscrivant dans le cadre de reconfiguration / évolution de l'enveloppe urbaine globale.

• Veiller à des aménagements qualitatifs adaptés à des filières commerciales cibles notamment celles vulnérables à l'évasion.

⇒ Ces objectifs impliquent une action au long cours de suivi et d'anticipation des besoins de renouvellement des espaces ou locaux commerciaux inadaptés aux nouvelles attentes, en vue de les moderniser, voire de les requalifier vers d'autres destinations (industrie, habitat...).

- Cette requalification peut notamment permettre de retrouver de la capacité d'accueil sur d'autres vocations urbaines et/ou améliorer le fonctionnement urbain, environnemental, en particulier dans les secteurs spatialement contraints du territoire...



Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau arrimé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux pour une valorisation commune des chaînes de valeur touristique

L'objectif est de poursuivre le développement touristique du Thionvillois en tant que levier pour l'élévation du niveau de services aux habitants, pour la valorisation des marqueurs patrimoniaux et culturels (bâtis et naturels), mais aussi en tant qu'activité économique. Cette mise en tourisme s'appuie sur les leviers et thématiques d'ores et déjà identifiés qu'il s'agit d'organiser davantage pour donner à voir une offre lisible et accessible.

Il s'agit par ailleurs de s'appuyer sur les spécificités des différents espaces du territoire et de s'articuler avec l'offre des territoires voisins pour capter des visiteurs supplémentaires, rechercher une continuité de l'offre et contribuer à l'attractivité globale du Thionvillois.

› **S'appuyer sur des thématiques d'entrées fortes pour un tourisme Thionvillois visible de loin, et captant différents publics.**



- **Thématiques touristiques d'entrées fortes :**
- Tourisme vert, parc et jardins
- Tourisme viticole et gastronomique (et agri-tourisme)
- Tourisme fluvial
- Ligne Maginot / Hackenberg / Simserhof
- Tourisme « villes fortifiées »
- Tourisme d'affaires (et « économique » – CNPE, OIN)
- Et des thèmes d'accompagnement : culture, architecture

› **Prendre appui sur les réseaux et marques touristiques départementaux, régionaux et transfrontaliers** (Moselle Attractivité, Jardins sans limite,...) **pour promouvoir l'image et l'identité du Thionvillois en cohérence avec sa stratégie de territoire.**



- **Promouvoir l'identité d'un territoire de « ressources, de tradition pour l'accueil et la qualité de vie, de culture européenne et qui se renouvelle, se projette et innove ».**

Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau arrimé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux pour une valorisation commune des chaînes de valeur touristique

› **Renforcer les accroches aux territoires voisins porteurs de flux supplémentaires et points d'appuis pour enrichir l'offre locale**

• **Notamment en s'appuyant sur :**

- La valorisation du tourisme fluvial à partir de la Moselle (croisières, bases nautiques) mais aussi la Canner et la Nied pour s'articuler à la Sarre ;
- Le déploiement du Pôle Européen des métiers d'art;
- La Capitale Européenne de la Culture ESCH 2022 ;
- Le renforcement du tourisme vert en recherchant les liens avec les parcs naturels voisins (Sarre, Lorraine, Gaume...) et la mise en réseau des itinéraires doux ;
- Le tourisme de mémoire, en s'articulant aux autres sites de la Ligne Maginot (Simserhof...) ;
- Le tourisme de villes fortifiées, en soutenant la mise en réseau / Grand Est et Grande Région ;
- Les pratiques loisirs récréatifs / culture / ressourcement en favorisant les liens avec Mettelach, Merzig, Mondorf, Perl...

› **Renforcer l'offre de tourisme d'affaires (hôtellerie, offre de séminaires...)** en lien avec les grands pôles économiques du territoire (CNPE...), mais aussi en s'appuyant sur le déploiement du pôle numérique et tertiaire et des projets structurants : pôle gare de Thionville, pôle tertiaire et loisirs de Kanfen, Europort, EVOL'U4, pôles européen des métiers d'art, OIN...

› **Poursuivre le maillage de liaisons douces** en s'appuyant sur les grands axes (Charles le Téméraire, Moselle, La Canner, La Nied, GR...) et les bouclages locaux afin d'élargir le choix d'itinéraires connectés à l'échelle de Grande Région.

› **Accompagner le développement de l'agri-tourisme**, la découverte des produits locaux et faciliter l'hébergement à la ferme en s'appuyant sur les initiatives existantes : route des vins de Moselle, marques « Mangeons Mosellan »,...

› **Renforcer et diversifier l'offre d'équipements et de services touristiques en relais des sites pour améliorer l'expérience des visiteurs** : pratiques touristiques à l'aide du numérique, diversité de l'offre d'hébergement.

Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau arrimé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux pour une valorisation commune des chaînes de valeur touristique

Principaux pôles extérieurs à forte concentration de sites et activités touristiques.
(+ de 100 000 visiteurs / an).

Pôle culturel

Candidature de Esch-sur-Alzette à la Capitale Européenne de la culture 2022

Axes touristiques majeurs

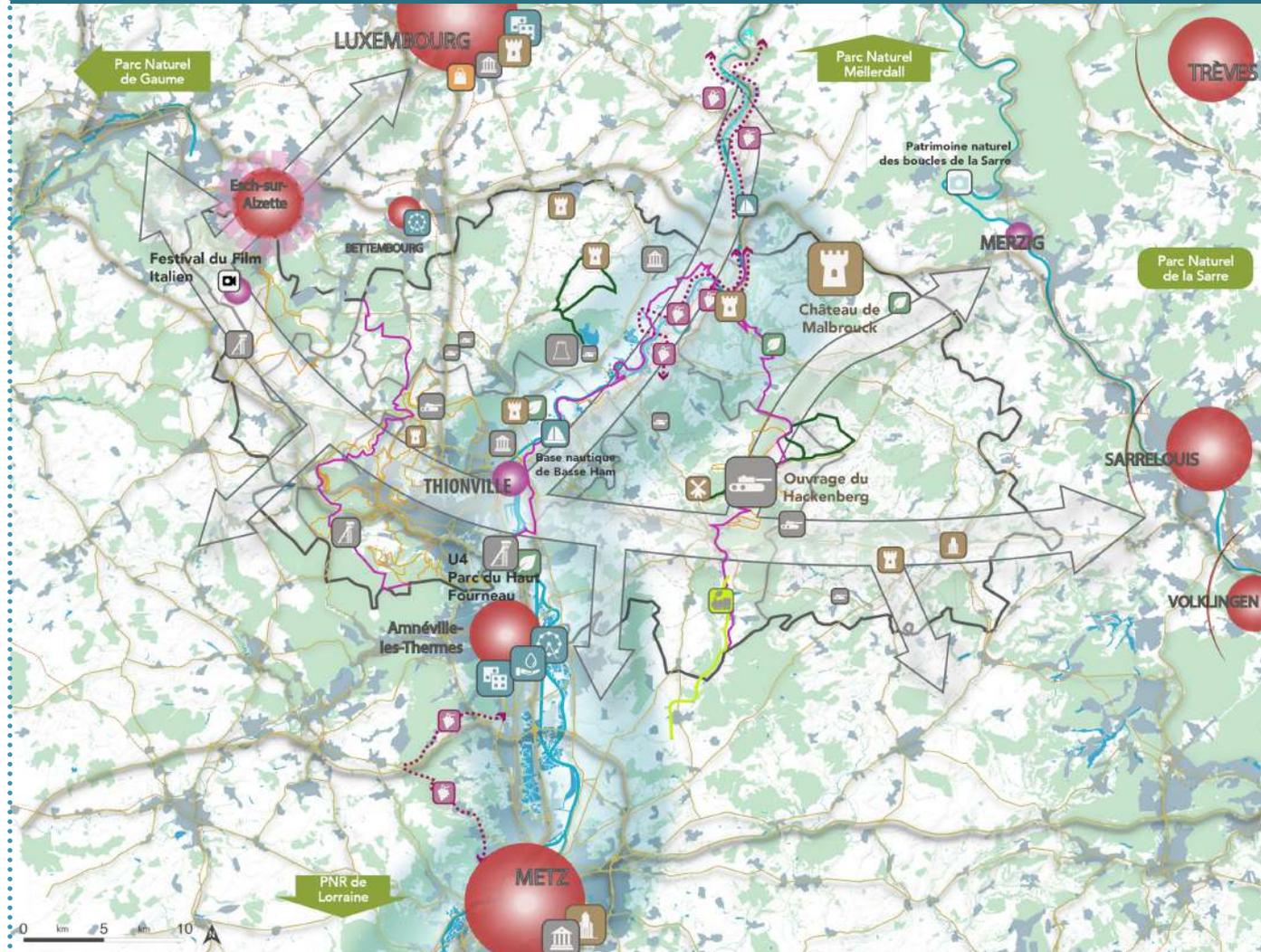
-  Patrimoine médiéval
Citadelle, châteaux
-  Patrimoine religieux
-  Musée
-  Patrimoine militaire
-  Patrimoine industriel, sidérurgique
et minier
-  Centrale nucléaire de Cattenom
-  Activité aquatique, thermique
et de bien être
-  Casino
-  Activité ludique et récréative
-  Base nautique
-  Patrimoine naturel
Jardin, site naturel..
-  Destination détente-shopping

Evènements

-  Festival du Film Italien
de Villerupt

Itinéraire de randonnée et de découverte (pédestres, cyclables...)

-  Train touristique de
la vallée de la Canner
-  Navette fluviale
-  Route des vins de Moselle
-  GR 5
-  Sentiers de randonnées
-  Véloroutes



➤ Faciliter l'évolution des processus de production des activités primaires et leur diversification :

- Protéger la fonctionnalité des exploitations et les espaces qu'elles utilisent au regard de leur vulnérabilité et de leurs besoins :

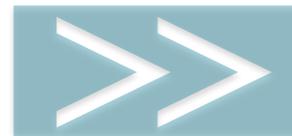
- Assurer une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain ;



- Grâce notamment à :

- Des urbanisations qualitatives permettant une compacité du développement compatible avec un cadre de vie de qualité ;
- Un développement de l'offre en logements recherchant prioritairement l'optimisation du tissu urbain existant et la continuité avec les enveloppes urbaines pour les urbanisations résidentielles en extension ;
- Des opérations de renouvellement urbain privilégiant la réutilisation de friches et de sites et sols pollués en fonction des capacités de mutation des sites et de leur enjeu urbain afin d'assurer la bonne fin opérationnelle. Il s'agit de poursuivre activement la valorisation des friches en faveur de l'urbanisation, des milieux naturels ou de productions agricoles non alimentaires (biomasse en fonction de leur potentiel de reconversion).

- Faciliter la circulation des engins agricoles et sylvicoles ;
- Soutenir et valoriser l'agriculture périurbaine, de proximité et circuits-courts de commercialisation (notamment commerces de producteurs) ;
- Valoriser les produits et espaces de production gages de qualité et traçabilité (agriculture biologique, signe de qualité AOP vins de Moselle...).
- Associer le monde agricole à la production d'énergies renouvelables (effluents d'élevage / méthanisation, résidus de céréales).



Valoriser les activités agricoles, viticoles, sylvicoles et accompagner les démarches de diversification

- **Faciliter l'évolution des processus de production des activités primaires et leur diversification (suite) :**
 - **Faciliter l'évolution des processus de production et leur diversification (suite) :**
 - Soutenir l'agro-tourisme (promotion des productions au travers de labels et de marques telle que « Mangeons Mosellan », accueil et hébergement à la ferme, gîtes ruraux, pédagogie, espaces de vente et libres services, route des vins de Moselle...).
 - **Soutenir les activités sylvicoles/exploitation du bois d'œuvre et filières bois énergie :**
 - Préserver les grandes futaies de qualité qui sont des marqueurs paysagers et patrimoniaux forts du Thionvillois, tout en tenant compte des besoins pour leur exploitation et leur gestion sylvicole.
 - Toutefois, le territoire n'entend pas favoriser leur exploitation principale en tant que gisement pour la filière bois/énergie, mais prioritairement pour le bois d'œuvre, compte tenu des enjeux paysagers et de la qualité élevée du matériau qu'elle procure.
 - **Proposer aux agriculteurs une démarche prospective pour un projet agricole à long terme, afin de mieux identifier :**
 - les perspectives économiques agricoles et les appuis potentiels pour faciliter le développement des filières et leur diversification ;
 - les passerelles possibles avec les autres savoir-faire économiques du territoire qui pourraient valoriser les activités primaires ;
 - les enjeux et moyens potentiels pour faciliter le fonctionnement et les reprises des exploitations.

3.2 :

L'ambition d'une politique
environnementale et paysagère
garante de la valorisation pérenne
des patrimoines et de toutes les
ressources, pour une attractivité
thionvilloise globale, singulière et
durablement renouvelée

L'ambition d'une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation pérenne des patrimoines et de toutes les ressources, pour une attractivité thionvilloise globale, singulière et durablement renouvelée

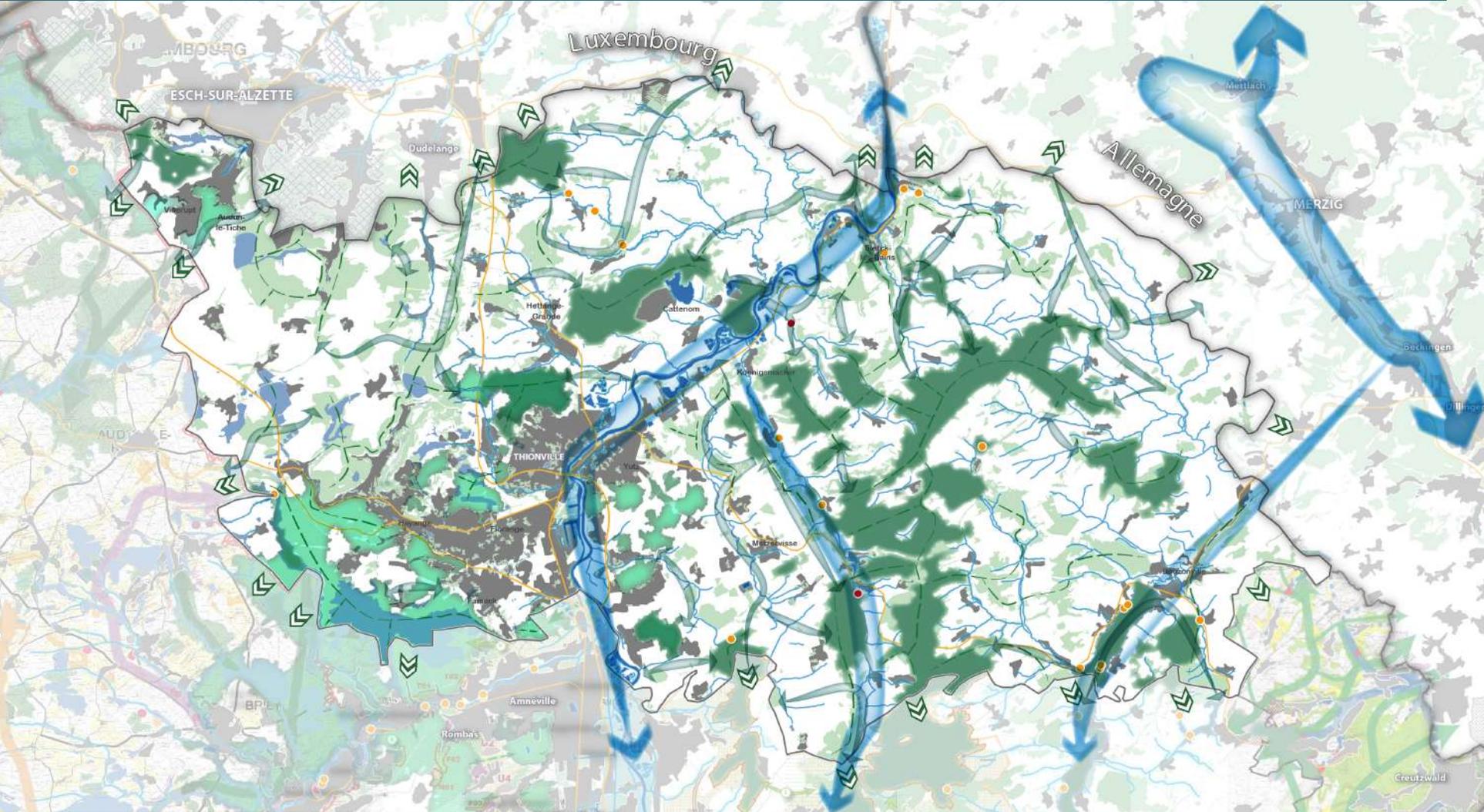
- **Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital "EAU" et valoriser la biodiversité et les paysages**
- **Cultiver la singularité et la mise en scène paysagère pour une image renouvelée du Thionvillois**
- **Relever le défi de l'adaptation au changement climatique par la mise en oeuvre d'une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité**
- **Développer une culture du risque et une gestion des ressources en anticipant les évolutions du climat**

Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital "EAU" et valoriser la biodiversité et les paysages

› Une trame verte et bleue organisant une perméabilité environnementale globale, en lien avec les territoires voisins :

- *Pour préserver sur le long terme la qualité des relations écologiques et hydrauliques amont-aval et entre les vallées :*
 - *Les liens forestiers, interforestiers, aquatiques mais aussi « bois / zones humides / cours d'eau » sont stratégiques pour le bon état des milieux & ressources (réservoirs de biodiversité, cycle de l'eau,...), et la gestion des risques (inondation, ...).*
- *Pour renforcer la mise en scène des marqueurs paysagers et patrimoniaux du Thionvillois (forêts, côtes, vallées, Moselle...) et leur valorisation contribuant au déploiement du réseau culturel, de loisirs et touristiques à l'échelle du SCOT ;*
- *Pour approfondir la mise en valeur des contacts entre les espaces urbains et agri-naturels au service de la qualité de vie, des ressources et d'une image territoriale renouvelées :*
 - *Trame éco-paysagère urbaine, respirations paysagères valorisant les entrées de ville,*
 - *Projet urbain qualitatif et innovant (nature à porter de main).*
- *Pour mieux maîtriser/réduire les pressions et faciliter les rôles multiples des espaces agri-naturels pour les activités du Thionvillois :*
 - *Agriculture et agriculture périurbaine, tourisme & économie/qualité des eaux et des espaces forestiers, ...*

Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital "EAU" et valoriser la biodiversité et les paysages



 Réservoirs de biodiversité

 Zones humides
 et plans d'eau

 Cours d'eau

Connectivité écologique

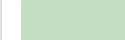
 Grandes continuités écologiques : forestières, interforestières, connectant trame verte / trame bleue

 Continuités forestières

 Continuités écologiques externes

 Obstacle SRCE (routier et/ou sur cours d'eau) à prendre en compte

 Armature de projet pour la valorisation de la Moselle, de la Canner et de la Nied

 Forêts constituant la trame verte (DTA)
 Autres forêts et bois

Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital "EAU" et valoriser la biodiversité et les paysages

› **Reconnaître et protéger les réservoirs de biodiversité et leurs abords pour préserver la qualité des milieux forestiers, ouverts (pelouses sèches...), aquatiques et humides.**



• Cette préservation est adaptée à leur qualité fonctionnelle des espaces écologiques et tient compte des modifications éventuelles des milieux justifiées par d'autres objectifs d'intérêt public qui prévalent (sécurité, salubrité et santé publique – dépollution des sols sous réserve d'être compatible avec les SDAGE et SAGE applicables...), afin d'assurer la meilleure cohérence environnementale possible.

› **Assurer la connectivité écologique** en tenant compte du fonctionnement des bassins versants et des continuités forestières, interforestières, aquatiques, «bois/zone humide/cours d'eau» et naturelles externes au Scot, avec une attention particulière en secteurs de points-hauts, confluence, lisière urbaine.



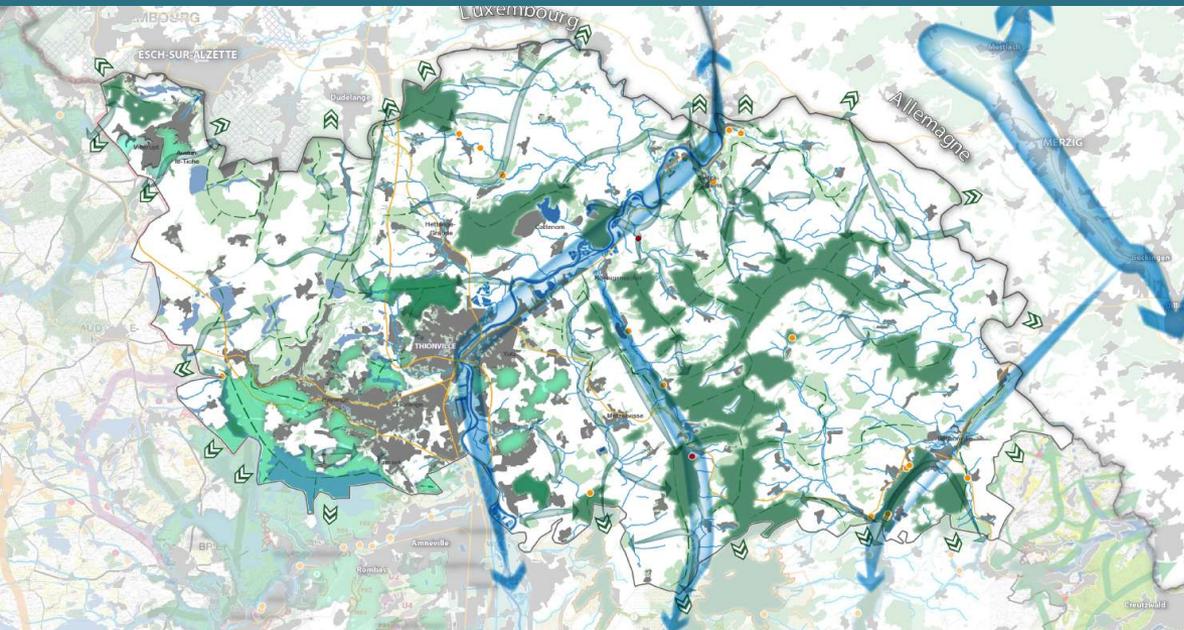
• Préserver les zones humides, cours d'eau et corridors riverains. Il s'agit aussi d'accroître les projets de restauration de cours d'eau (la Bibiche, l'Oudrenne...) et de soutenir une gestion de leurs abords contribuant à préserver la mobilité des cours d'eau (voire l'améliorer lorsque que cela est possible) ainsi qu'à les valoriser comme espace paysager des centres urbains.

• Prendre en compte les rôles multiples des espaces forestiers (exploitation forestière, rôle paysager/écologique...) pour mettre en œuvre une protection adaptée de ces espaces et de leurs lisières

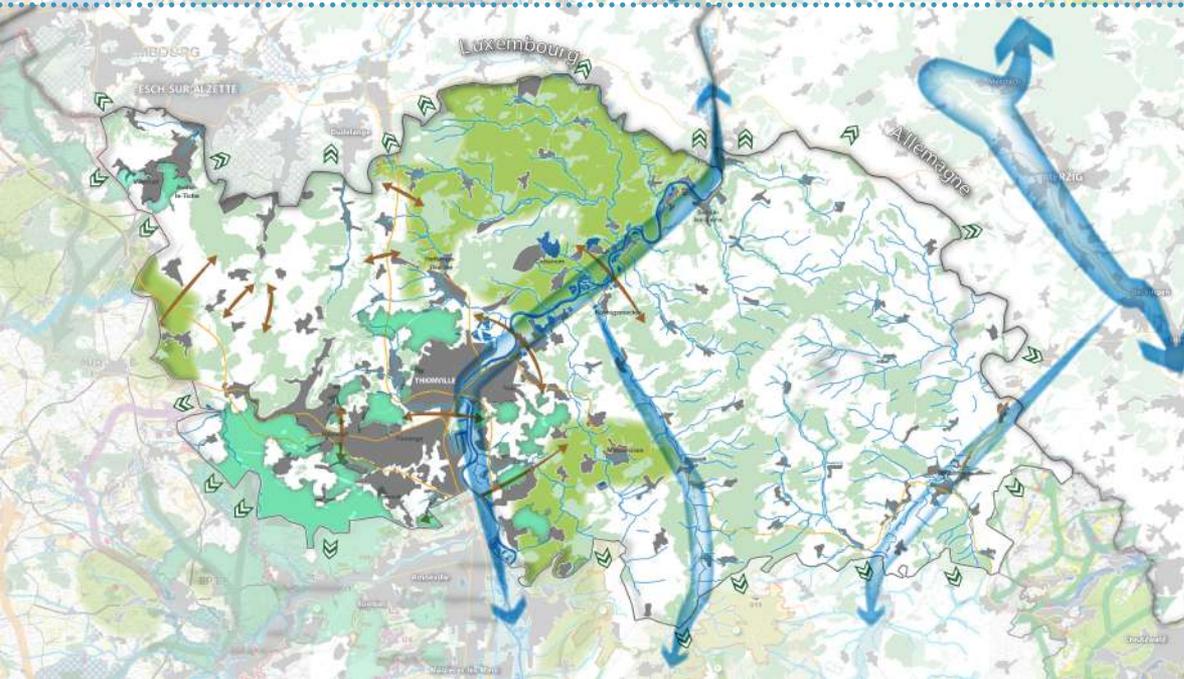
› **Intégrer à ces actions les besoins pour l'agriculture qui exploite et préserve les caractéristiques des réservoirs et espaces agri-naturels.**

› **Les objectifs ci-avant, qui seront précisés dans le DOO, s'articuleront en compatibilité avec la DTA ainsi qu'avec les SDAGE et SAGE applicables.**

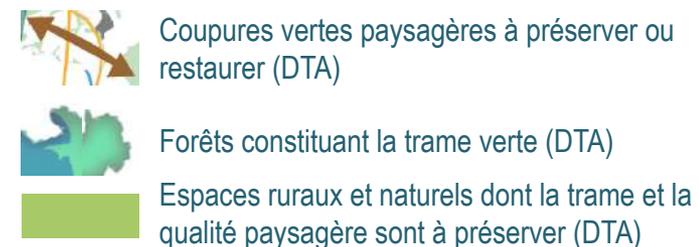
Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital "EAU" et valoriser la biodiversité et les paysages



Un maillage écologique global et connecté territoires voisins qui sera précisé dans le DOO du Scot...



... s'articulant avec celui de la DTA.



Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital "EAU" et valoriser la biodiversité et les paysages

- › **Valoriser le maillage et les sites écologiques dans le cadre de projets culturels, conservatoires, touristiques ou de loisirs adaptés à la sensibilité des milieux.**



- **en s'appuyant notamment sur :**
- le réseau de liaisons douces (GR, PDIPR), et des opérations ponctuelles de valorisation et ouverture au public de sites naturels... ;
- les 3 axes aquatiques majeurs de la Moselle, de la Canner (Koenigsmaker, Cattenom et le port de Basse Ham étant des espaces d'articulation), de la Nied (Freistroff et Bouzonville étant les appuis structurant cette valorisation) ;
- des sites et maillages voisins au Scot (SCOTAM, SCOT Nord 54, Luxembourg, Sarre) afin de favoriser leur prolongement dans le territoire et/ou d'initier des projets communs (par exemple avec la création possible d'un parc naturel transfrontalier).

- › **Maîtriser les risques de coupures du maillage écologique et rechercher l'amélioration des contacts ville-nature.**



- **Cet objectif impliquera de :**
- Prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers dans le développement des infrastructures et les possibilités de créer/rétablir des continuités (dans le cadre d'un nouveau franchissement de la Moselle, de projets touristiques-loisirs ou d'opérations de renouvellement urbains impliquant le réseau hydrographie...).
- Optimiser l'aménagement (coût et composition) en intégrant en amont les enjeux de prolongement de la trame écologique et paysagère (bosquet, haies, petits cours d'eau) dans l'urbain (et en lisière). Cette optimisation contribue à organiser la gestion pluviale & des risques, développer la biodiversité en ville et faciliter l'adaptation au changement climatique.

⇒ *En outre, le Scot identifie l'objectif spécifique de développer la trame verte urbaine connectant l'espace urbain aggloméré de la CAPFT et de la CAVF, ainsi que ceux de l'OIN et de Esch.*

- › **Mettre en valeur les motifs paysagers spécifiques des secteurs du territoire (bocage, vignes et vergers, couronnes forestières, cours d'eau...) en s'appuyant sur la trame verte et bleue qui constitue « le trait d'union » entre ces différents secteurs :**

• Favoriser le prolongement de la trame paysagère et écologique dans l'espace urbain (et en lisière).



- Pour cela, il s'agira notamment de :
- Prendre en compte les éléments paysagers et naturels en lisière urbaine (boisements, cours d'eau...) pouvant constituer des appuis pour organiser dans l'urbain des pénétrantes vertes, une nature utile aux habitants (pratiques de loisirs et détente apaisées -cheminements doux, aires de pique nique, accès aux berges...).
- Préserver et poursuivre la politique de restauration de la continuité des cours d'eau. Il s'agit aussi de favoriser une gestion de leurs abords comme espace de valorisation des centres urbains (valorisation paysagère, espace de convivialité...).

• Promouvoir des franges urbaines de qualité.

⇒ *L'objectif est d'assouplir les transitions entre espaces urbains et agri-naturels et de favoriser les partis d'aménagement contribuant à mieux révéler le paysage ...*



- Pour organiser ces transitions aux franges urbaines, il s'agira de prendre en compte :
- le rôle des motifs paysagers environnants pour mieux qualifier ces franges,
- les opportunités de mise en valeur des cônes de vues de proximité sur des éléments du patrimoine (naturel ou bâti) et des perspectives à valoriser.

- › **Reconnaître et protéger le patrimoine bâti ancien et renforcer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations avec l'existant :**
 - Eviter les longs alignements de bâtis uniformes ainsi que les juxtapositions de formes urbaines disparates sans parti urbain et architectural organisant leur composition d'ensemble... mais **rechercher plutôt des séquences de fronts bâtis au gabarit similaire**, avec des percées vertes et décrochés organisant des perspectives et des transitions entre les morphologies de quartier très différentes.
 - **Poursuivre la rénovation des centres urbains** en recherchant :
 - Un traitement plus unifié de l'espace public et la mutualisation des accès pour éviter de trop compartimenter l'espace ;
 - Un ensemble urbain fonctionnel et cohérent entre les différentes nuances du bâti (ancien, contemporain) ;
 - Les opportunités de maintenir, voire de créer, des respirations paysagères (fenêtre paysagère, trame verte urbaine...) dans les secteurs urbains très denses dont l'image et la qualité urbaine est à reconquérir.
 - **Mettre en valeur la diversité des patrimoines (dont le petit patrimoine : usoirs...)** en favorisant le développement d'espaces publics conviviaux à leurs abords et en veillant à l'insertion des opérations d'aménagement à ce patrimoine.

Cultiver la singularité et la mise en scène paysagère pour une image renouvelée du Thionvillois

› Poursuivre la qualification des grands axes de découverte du territoire :



- En reconnaissant et valorisant des vues, perspectives et co-visibilités remarquables : percées visuelles dans l'urbain, insertion paysagère du bâti lointain (grand patrimoine, châteaux...), séquences agricoles et naturelles typiques, perspective en entrée de ville... ;
- En améliorant la qualité des entrées de ville sur le plan paysager comme fonctionnel par des transitions douces entre les espaces et des aménagements intégrés au cadre environnant (gestion de l'affichage publicitaire, végétalisation...) ;
- En préservant et valorisant des vues depuis les axes routiers, en organisant la cohérence de l'aménagement aux abords des grandes infrastructures (A30, A31, voie ferrée) et en cherchant à embellir les délaissés.

› Veiller à la qualité des parcs d'activités tant dans la conception du bâti que dans l'aménagement des espaces (stationnements, accès, plantations...) et à la requalification de l'immobilier devenu obsolète.



- Favoriser la requalification de parcs ou secteurs de parcs d'activités vieillissant ou dont la configuration peut à terme ne plus répondre aux besoins des entreprises, y compris en termes d'image.
- Favoriser la présence des espaces écologiques et paysagers intégrés aux parcs d'activités sans consommation d'espace superflue.
- Gérer, le cas échéant, les transitions entre les parcs et le tissu urbain mixte en recherchant une cohérence visuelle qui atténue les ruptures en termes de hauteur/volume de bâti.
- Promouvoir les modes d'aménagement durables (énergie, matériaux...) et une gestion paysagère qualitative des abords des espaces économiques.

Relever le défi de l'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre d'une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité

› Diversifier le bouquet énergétique en s'appuyant sur les potentiels d'énergie renouvelable qu'offre le Thionvillois :



- La biomasse (biogaz, déchets verts, boucles locales, chaufferies...) et la filière bois énergie en tenant compte d'un potentiel de gisement suffisant qui ne doit pas s'appuyer sur les grandes futaies et l'exploitation pour le bois d'œuvre, de l'efficacité globale (proximité gisements & capacités d'injection dans le réseau) et de la sensibilité des milieux naturels ;
- Le petit éolien à privilégier, en particulier dans les espaces d'activités ;
 - Compte tenu des caractéristiques du territoire, majoritairement occupé par des espaces urbains et forestiers, et de la densité des infrastructures, le grand éolien apparaît peu adapté.
- Le photovoltaïque / solaire en privilégiant des espaces non valorisables pour les activités primaires (friches urbaines, toitures...) ;
- La géothermie en évaluant les conditions d'exploitation des sous-sols.

› Optimiser les ressources et faciliter le réemploi des matières pour un territoire démonstrateur de l'économie circulaire et l'éco-industrie (en capitalisant notamment sur les installations existantes et projets à l'œuvre : PRELUDE, FLORANGE E2i, centre d'enfouissement d'Aboncourt...)

- Les synergies inter-entreprises de proximité pour favoriser des boucles locales de matières et d'énergie (dont énergie fatale) et limiter ainsi la consommation de ressources (réseaux de chaleur chaud-froid, eaux usées, déchets...).
 - Des boucles énergétiques locales à favoriser aussi en s'appuyant sur des équipements structurants associés à un espace résidentiel ou économique (exemple : projet Prélude).

Relever le défi de l'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre d'une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité

➤ Optimiser les ressources et faciliter le réemploi des matières pour un territoire démonstrateur de l'économie circulaire et l'éco-industrie (suite)

- **Les réseaux intelligents** pour gérer, planifier et optimiser les flux (eau, déchets, électricité, gaz et chaleur,...) et contribuer à une meilleure adéquation entre production, distribution et consommation :
 - Une multiplication des sites de production d'énergies renouvelables à l'avenir qui nécessite de gérer efficacement le « mix énergétique » et les boucles énergétiques locales dans une logique d'optimisation à grande échelle (routage des flux vers des zones de stockage, interconnexions, raccordements,...)
- **La poursuite de la prévention des déchets et l'optimisation de leur valorisation**, en recherchant les potentiels d'innovation pour un gain environnemental mais aussi économiques des activités :
 - L'optimisation du cycle des déchets et de leur gestion : tri sélectif, recyclage, réutilisation déchets inertes du BTP, centre de tri...;
 - La collecte et la valorisation des biodéchets des particuliers et des professionnels dans des filières adaptées (en cohérence aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique d'ici 2025) ;

=> Une étude de faisabilité en cours pour la mise en œuvre d'un centre de tri et d'une recyclerie, la création d'un seul centre de transfert, la mise en place d'une collecte des biodéchets.

Relever le défi de l'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre d'une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité

➤ **Intensifier les économies d'énergie et amplifier les actions en faveur de la sobriété et l'efficacité énergétique**

- **La lutte contre la précarité énergétique** par des actions de rénovation du parc de logements existant (*OPAH-RU, plateforme de rénovation énergétique...*) cf. axe 3.4 du PADD ;
- **Des aménagements urbains recherchant la limitation des îlots de chaleur** et plus économes en énergie (*végétalisation, bioclimatisme, usage d'éco-matériaux, gestion intégrée des eaux pluviales, dessertes viaires fonctionnelles des urbanisations favorisant les accroches aux quartiers voisins et la pratique des modes doux...*) ;
- **La réduction des pollutions pour préserver la qualité de l'air et la santé** des habitants : *la mise en œuvre de solutions de déplacement alternatives, la promotion des courtes distances en rapprochant l'habitat des services, la qualité des essences en milieu urbain...*
- **Le développement d'un service de type « guichet de l'énergie »** permettant la mise en lien des particuliers (& collectivités), professionnels et experts pour des solutions adaptées aux besoins. Ce guichet est aussi un levier pour stimuler la filière BTP de l'éco-construction, bâti intelligent...

Développer une culture du risque et une gestion des ressources en anticipant les évolutions du climat

- **Prévenir les risques et faciliter la résilience, tout en étant en veille sur les effets du changement climatique**
 - Une **gestion des risques naturels et technologiques** qui réduit ou n'augmente pas la vulnérabilité des personnes et activités exposées (inondation, mines, nucléaire...), dans une logique d'adaptation aux risques, de solidarité territoriale et des acteurs ainsi que d'innovation dans la réponse aux enjeux : bâti innovant, réversibilité, sécurisation des réseaux, équipements et activités sensibles et stratégiques, maîtrise / réduction des aléas d'inondation / gestion amont-aval ...
 - Cette gestion prend en compte le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) et la Stratégie Locale de Gestion des Risques et Inondation Moselle (SLGRI) qui constitue également un outil de gouvernance multi-acteurs que le syndicat Moselle Aval est amené à faire vivre.

« Objectifs principaux de ces plans et stratégies : développement de la connaissance des risques et vulnérabilités, développement de PPR innovation /TRI et multirisques dans les secteurs concernés par l'inondation et mouvement de terrain, gestion de crise, mise en œuvre de PAPI... » ;
 - Il s'agit aussi de promouvoir la concertation impliquant la population et les acteurs compétents, pour développer une culture commune du risque.
 - La **trame verte et bleue** met en œuvre une approche globale pour soutenir un fonctionnement de qualité de l'hydrosystème tant du point de vue biologique que de la régulation des flux hydrauliques (relation amont/aval, limitation de l'imperméabilisation, connectivité zone humide-cours d'eau, mobilité des cours d'eau...), ce fonctionnement étant essentiel notamment à la maîtrise des aléas d'inondation en aval.

Développer une culture du risque et une gestion des ressources en anticipant les évolutions du climat

- **Veiller à limiter l'exposition des populations aux nuisances** (*sonores, qualité de l'air & émissions de GES, trafics ...*) **en particulier dans les zones d'habitat**

- **Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau dans le temps en tenant compte de ses différents usages** (*industrie, agriculture, activités résidentielles, de loisirs...*)
 - **Protéger la ressource en eau** en protégeant les captages et en soutenant la mise en œuvre des mesures agri-environnementales associées aux captages grenelle ;
 - **Poursuivre la sécurisation des réseaux** en renforçant les interconnexions ;
 - **Favoriser des usages économes de l'eau** ;
 - **Maîtriser les pollutions** pour préserver la **qualité de la ressource**.

3.3 :

L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité

SCOT



AGGLOMERATION THIONVILLOISE

L'objectif est de retrouver de la fluidité dans les déplacements sur les grands axes, au premier chef l'axe nord sud (colonne vertébrale du territoire et du Sillon Lorrain), afin de redonner de la capacité au développement de transports collectifs et partagés performants et de faciliter l'accès aux gares structurantes, en particulier celle de Thionville.

L'objectif est aussi de développer la complémentarité des moyens de mobilités :

- **d'une part, pour répondre à la diversité des échelles de déplacements** (à laquelle les grandes infrastructures routières et ferrées ne peuvent pas à elles seules apporter une réponse complète). Il s'agit de retrouver ainsi une échelle de proximité dans l'offre de mobilité au sein des bassins de vie, sur l'axe est-ouest du territoire qui dessert les différents bassins de vie, et avec les territoires voisins au Scot français, luxembourgeois et allemands.
- **d'autre part, pour déployer les solutions d'offres alternatives à l'usage individuel de la voiture** tout en ne perdant pas de vue que les évolutions technologiques liés au numérique dans les modes de déplacement et de travail (voiture autonome, parking relais connectés, mobilités spontanées, coworking, électromobilité...) sont des leviers nouveaux dont il faudra se saisir pour optimiser les déplacements et leur fluidité.
- **enfin, pour développer une connectivité forte au sein du système urbain transfrontalier**, tant pour gérer les grands flux et que les flux de proximité, notamment de part et d'autre des frontières.

L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité

Cet objectif implique de :

- **Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés**
- **Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés**
- **Articuler l'offre de part et d'autre des frontières (horaires, billettique) pour faciliter l'interopérabilité (modes, infrastructures, AOT, public/privé...) et les déplacements frontaliers**
- **Faciliter la pratique des modes actifs sécurisés pour les déplacements quotidiens de proximité et touristiques**

L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité

Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés

› Des solutions et aménagements d'infrastructures à étudier et mettre en œuvre :

▪ L'urgence :

- Le projet d'A31 bis : mise à 2*3 voies de l'A31 qui constitue l'infrastructure essentielle à l'irrigation du « Sillon Lorrain » tout en favorisant les mobilités alternatives. *A la date de réalisation du présent document, le projet est acté dans sa section Nord Thionville/Luxembourg. La section Sud fait l'objet de 3 faisceaux d'études avancées sur lesquels un choix devra être fait dans le cadre de l'association menée entre élus du territoire et les partenaires (Etat...).*
- Dans le cadre du projet A31 bis : la liaison A30/A31.

▪ A long terme :

- La mise aux normes autoroutières de l'A30 ;
- L'adaptation du réseau routier dans le Val d'Alzette pour une meilleure connexion entre l'A30 et le contournement d'Audun-le-Tiche ;
- L'amélioration de l'accès à l'A8 allemande (cf. volet 3.3 du présent PADD) ;
- Le contournement complet de Thionville dont l'opportunité des gains pour la fluidité d'accès à l'agglomération et la hiérarchisation des flux à l'échelle du territoire doit être évaluée ultérieurement en fonction de la montée en puissance de la stratégie de mobilité développée au présent Scot, mais aussi des enjeux spatiaux et environnementaux.

▪ Action au long cours :

- Améliorer l'accès des axes routiers convergents vers Thionville (D1, D653, D13, D654...) et autres axes secondaires sujets au report du trafic saturé sur les axes principaux (D14, D14A, D15,...).

Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés

› Des solutions à développer pour l'optimisation des trafics, grâce au numérique



- En s'appuyant notamment sur les potentiels que peuvent permettre :
- L'optimisation et la gestion intelligente du trafic : infrastructures et stationnements connectés, appli Smartphone, péage inversé ...
- L'adaptation de l'organisation du travail notamment pour les frontaliers : télétravail (S-HUB, pôle numérique), travail en horaires décalés, bureau bus

› Anticiper les enjeux d'aménagement de l'espace public et des accès aux quartiers et équipements liés au développement des réseaux intelligents



- par exemple les enjeux liés à : la gestion instantanée des flux de déplacements, la digitalisation des services, les espaces publics connectés / stationnement, les mobilités partagées & décarbonées, le stockage de l'électricité...

› Finaliser le déploiement de la fibre optique, résorber les zones blanches de la téléphonie mobile et améliorer la couverture 4G, voire anticiper les technologies futures (5G,...).

› Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise



- Renforcer les capacités de l'axe fer Metz-Luxembourg (cadencement, équipement roulant...) et organiser le rabattement vers et depuis les gares & haltes (cf. nœuds de mobilité ci-après) ;
- Pérenniser le fret ferroviaire et la compétitivité du secteur face au trafic de poids lourds (en lien avec la plateforme multimodale Europort) ;

Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés

› Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise (suite) :

- Développer le rôle de la gare de Thionville comme pôle d'échanges multimodal majeur ainsi que les projets associés ;

⇒ *Ces projets visent à déployer l'accessibilité de la gare, une desserte performante en transports collectifs/doux des 2 côtés de la Moselle et une meilleure connexion centre-ville de Thionville, Gare, Rive Droite de Moselle / Cormontaigne :*



Les projets :

- Le projet en cours **Citézen** : deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service qui desserviront les lieux de vie et pôles de développement des villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham ;
- La mise en double face de la gare ;
- L'insertion de 2 nouveaux franchissements de la Moselle (destinés aux modes doux et transports collectifs). Ces franchissements seront cohérents avec les grands projets et infrastructures du territoire et garantiront leur acceptabilité au regard des exigences en matières d'environnement et de gestion des risques et nuisances.

- Soutenir la remise en service des lignes voyageurs vers Apach (ligne Perl/Trèves a été rénovée), Bouzonville, et la réouverture de gares & haltes (ce qui impliquera des choix et complémentarités à étudier sur les gares à rouvrir afin de proposer aux usagers des parcours performants) ;
- Maintenir la ligne ferrée Thionville – Charleville-Mézières, et soutenir la réouverture des gares & haltes sur cet axe ;
- Valoriser les gares desservies par la CFL (Audun-le-Tiche, Volmerange-les-Mines).

Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés

L'objectif est de développer l'accès à des modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture pour différentes échelles de déplacement et de mettre en œuvre un véritable report vers ses modes « au plus tôt » des parcours et optimisant les déplacements (en temps et en nombre) vers les territoires voisins et en interne.

Pour cela, il s'agit de développer la complémentarité des moyens de mobilités adaptés aux différents contextes (urbains, périurbains, « rural ») et aux objectifs de desserte (locale, transit...) grâce à des nœuds de mobilités s'articulant / confortant l'offre de transports structurante (gares, P+R et lignes de bus structurants...) pour mieux couvrir la diversité des besoins.

Ces nœuds s'inscrivent dans une offre de mobilités globale du territoire (TER, TAD, P+R, Vélo...) structurée en cohérence avec l'armature des pôles du territoire, mais aussi avec l'offre de mobilité des territoires voisins pour mieux connecter le système urbain transfrontalier et fluidifier les trafics.

Nœud de mobilité = *espace facilitant l'accès à des modes de déplacements complémentaires organisés permettant aux usagers de poursuivre leur parcours en utilisant des moyens de déplacements alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture ou doux.*

L'armature des mobilités

Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés

Des solutions et aménagements d'infrastructures à mettre en œuvre :

-  Mise à 2*3 voies de l'A31
-  Contournement complet de Thionville
-  Mise aux normes autoroutières de l'A30
-  Adaptation du réseau routier suite au contournement d'Audun

Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise :

-  Réaffirmer le rôle majeur du pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville et les projets associés
-  Soutenir la remise en service de lignes voyageurs et de gares / haltes
-  Le développement du pôle d'échanges, l'organisation du rabattement et la mise à double face de la gare
-  Le BHNS dans l'agglomération Thionville-Fensché (Hayange-Basse Ham, Metzange-Yutz) et 3 nouveaux P+R

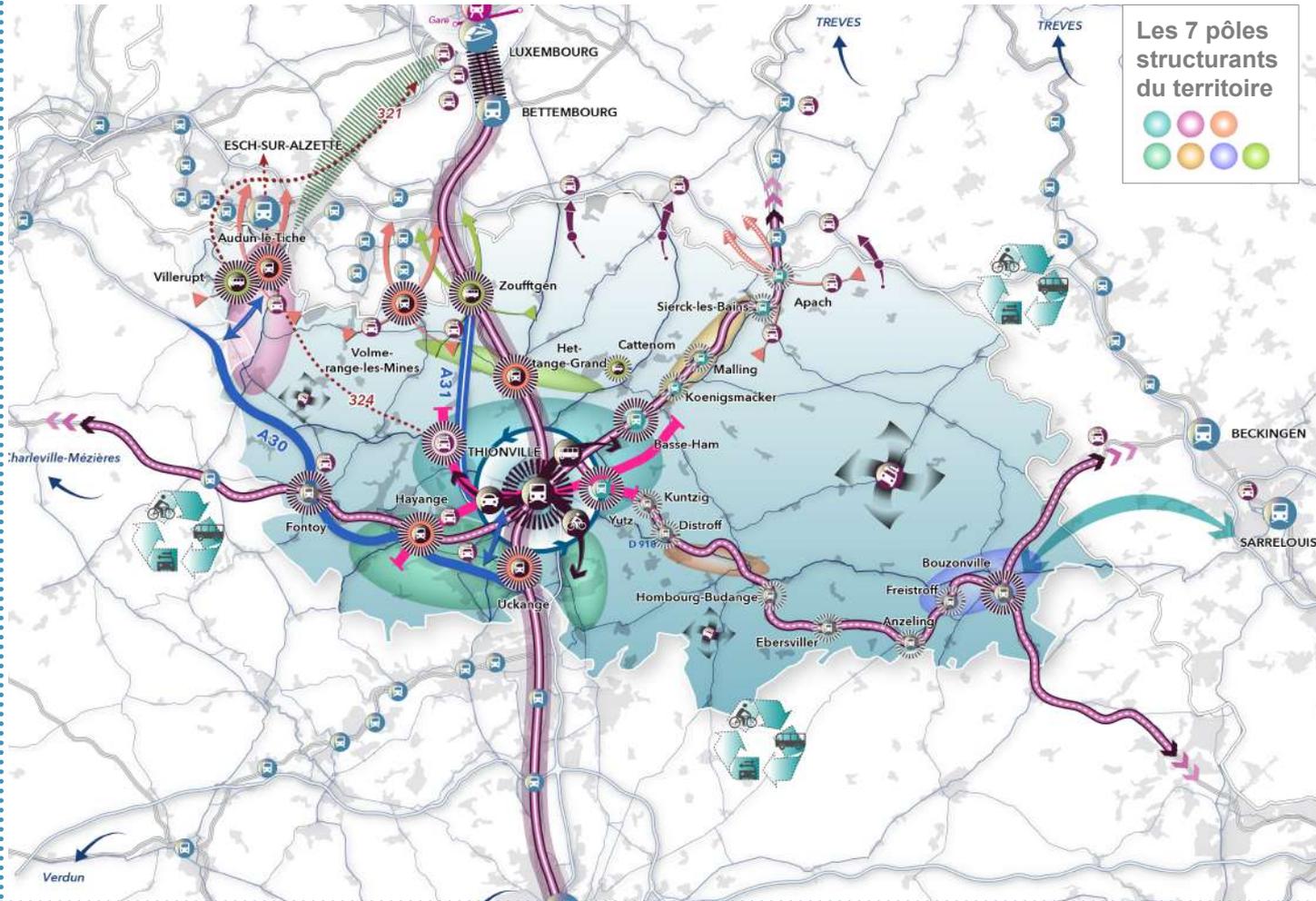
Déployer l'irrigation du territoire par des réseaux de mobilités associant des services connectés

En s'appuyant sur les pôles de transports structurants ou amenés à se développer afin de les conforter ou de les compléter par une offre cohérente (notamment en amont), dont :

- les gares :
 -  en service
 -  en service occasionnel
 -  et la réouverture de gares / haltes
 -  les nœuds de TC existants
 -  les aires de covoiturage
-  les solutions de déplacement actuelles appelées à s'intensifier (transport à la demande, autopartage, pôle multimodal bus, covoiturage, « courtvoiturage », P+R, vélos électriques...);

Diversifier l'offre de mobilité (TER, TAD, bus, vélo, covoiturage...) pour un réseau irrigant l'ensemble du Thionvillois et facilitant les échanges de proximité avec les territoires voisins

-  Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise (réouverture de lignes voyageurs et de gares/haltes)
-  Des solutions de mobilités adaptée au rural (TAD, Bus, covoiturage mutualisé...)
-  Diversifier l'offres de mobilité (bus, TAD, covoiturage, modes actifs sécurisés...) facilitant les échanges de de proximité avec les territoires voisins



Articuler l'offre de part et d'autre des frontières (horaires, billettique) pour faciliter l'interopérabilité (modes, infrastructures, AOT, public/privé...) et les déplacements frontaliers

En concordance avec les projets en cours et programmés au Luxembourg :



Le tramway urbain au Luxembourg et le doublement de la voie ferrée entre Bettembourg et Luxembourg

En soutenant les projets de hub de mobilité et BHNS de l'IOIN et la connexion Esch-sur-Alzette - Luxembourg-ville en continuité.

En améliorant l'accès à des nœuds de mobilité étrangers proches des frontières



Par le renforcement de l'offre de P+R en amont des frontières

Par des liaisons bus, des liaisons douces sécurisées...

Par une offre de bus de proximité interurbaine

Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés

› Organiser les nœuds de mobilité de demain en s'appuyant sur :

- **Les pôles de transports structurants existants ou amenés à se développer** (dont les gares, P+R, lignes de bus, aire de covoiturage) afin de les conforter ou de les compléter par une offre cohérente (notamment en amont),
- l'armature des pôles urbains et économiques du territoire,
- les axes routiers de grands flux, des itinéraires transfrontaliers stratégiques pour les déplacements pendulaires...

En s'appuyant aussi sur :

- **Une offre de services de mobilité annexes** optimisant et facilitant les trajets des usagers : location de véhicule par Smartphone, applications de mise en relation des usagers en temps réel,... ;
- **Une offre de services aux actifs sur les grands pôles de mobilité** : bornes libre-service dépôt de pain, points de vente circuits-courts,...



• En fonction des contextes et objectifs de desserte (locale, transit,...) ces nœuds de mobilités favorisent l'accès à des solutions alternatives de déplacement : transport à la demande, autopartage, pôle multimodal bus, covoiturage, « court-voiturage », P+R, électromobilité, mobilités douces...

Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés

› **Diversifier l'offre de mobilité (TER, TAD, bus, vélo, covoiturage...) pour un réseau irrigant l'ensemble du Thionvillois et facilitant les échanges de proximité avec les territoires voisins :**

- **L'offre de mobilité se structure en Nord-Sud comme colonne vertébrale du territoire et Est-Ouest pour desservir l'ensemble des bassins de vie du Thionvillois et se connecter au système urbain transfrontalier (Nord 54, agglomération messine, Allemagne, Luxembourg, Belgique,...).**



• Cette offre :

- Favorise le rabattement vers les pôles de transports structurants : gare, site / ligne d'intermodalité (BHNS, covoiturage, P+R, modes doux,...) ;
- Vise une irrigation des pôles urbains du territoire par une offre adaptée aux publics ciblés et aux niveaux de flux ;
- Prendre en compte l'intérêt de rabattement sur les grands axes stratégiques routiers dans les secteurs ruraux en l'adossant à une offre de mobilité mutualisée à l'échelle de groupes de communes (covoiturage,...) ;
- Recherche les complémentarités et la diversité l'offre de mobilités (bus, vélo, TAD, covoiturage,...) pour les échanges de proximités avec les territoires voisins.

Articuler l'offre de part et d'autre des frontières (horaires, billettique) pour faciliter l'interopérabilité (modes, infrastructures, AOT, public/privé...) et les déplacements frontaliers

› Articuler cette offre en cohérence avec les projets en cours et programmés au Luxembourg :

- **Le déploiement du tramway à Luxembourg-ville desservant la gare jusqu'à Findel (2021/2022 1er tronçon Pont-Rouge-Luxepo en service) ;**
- **La nouvelle voie ferrée entre Bettembourg et Luxembourg (2024) et le renforcement du cadencement TER.**

› Anticiper l'évolution des usages et les mobilités de demain en favorisant le développement :

- **De véhicules robotisés autonomes, de véhicules communicants, et autres véhicules fonctionnant avec des carburants alternatifs (électricité, hydrogène, pile à combustible...)** ;
- **De solutions de déplacements facilitant l'organisation des transports collectifs et la mobilité collaborative (gestion des flottes de véhicules, des itinéraires, horaires, de l'articulation offre/demande...).**



- **L'articulation avec cette offre et projet sera recherchée :**
- **En soutenant les projets de hub de mobilité et BHNS de l'OIN et la connexion Esch-sur-Alzette – Luxembourg-ville en continuité.**
- **En améliorant l'accès à des nœuds de mobilité étrangers proches des frontières (renforcement de l'offre de P+R plus en amont des frontières, liaison douce sécurisée, ou encore liaison bus vers une gare comme Sarrelouis).**
- **En cohérence avec le déploiement d'une offre de services et équipements orientée sur les besoins des frontaliers (cf. partie 3.4 ci-après du PADD), par exemple : crèches, espaces de co-working, accueils périscolaires, salles de sport...**

› **Des liaisons quotidiennes pour les mobilités de proximité (vélo, vélo électrique) :**

- Entre les **pôles urbains et nœuds de mobilité** (P+R ou « points de rassemblement » résidentiels), au niveau des **grands équipements, des ports et des parcs d'activités structurants** tout en veillant à limiter les conflits d'usages, etc.

› **Des liaisons touristiques :**

- **Voies douces** à boucler à l'échelle de tout le territoire en s'appuyant sur les **parcours de randonnées et sites d'intérêts** dans et hors du Thionvillois (Sarre, SCOTAM, Scot nord 54 & Belgique, Luxembourg), tout en recherchant les connexions avec la Moselle. (Cf. partie 3.1 du présent PADD, volet tourisme) ;
- **Navettes fluviales transfrontalières sur la Moselle à étudier.**

3.4 :

La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services,...

... pour un espace à vivre toujours plus attractif et qui en cultive l'image

SCOT



AGGLOMERATION THIONVILLOISE

La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services,...

... pour un espace à vivre toujours plus attractif et qui en cultive l'image

- **Élever le niveau des équipements et services à la personnes pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité**
- **Intensifier le niveau de prestation résidentielle et la vitalité des centres villes par des services et une qualité d'aménagement facteurs d'innovation**
- **Structurer une offre en logements améliorant l'accès aux mobilités, aux services urbains et à des cadres de vies valorisés**
- **Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs**

Élever le niveau des équipements et services à la personnes pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité

› **Promouvoir l'accès à un niveau de service élevé en organisant la proximité de l'offre pertinente de services aux usagers.**

Par cette proximité, l'objectif est d'apporter une réponse aux attentes d'une large gamme de services accessibles que les populations lient à un territoire singulier, alliant local & international, et donnant accès au système urbain transfrontalier.

Il implique d'organiser les bons projets d'équipements à la bonne échelle en tenant compte de la diversité des besoins des populations, de la mobilité de la demande liée à l'intensité des déplacements quotidiens (flux transfrontaliers, ...), de l'imbrication des bassins de vie à couvrir impliquant l'offre en services de plusieurs territoires.

- **A cette fin, il s'agit de déployer un réseau de pôles de services dynamiques et interconnectés au système urbain transfrontalier afin de développer une réponse agile à la demande croissante en services aux populations.**
 - *Cohérent avec la politique de mobilité du Scot, ce réseau contribue à réduire les déplacements contraints, à faciliter l'irrigation des secteurs de moindre densité démographique et à renforcer ainsi l'urbanité globale du territoire : c'est à dire une proximité rapproché aux services (notamment pour les actifs et actifs transfrontaliers) et l'accès à une offre d'équipements supérieurs de qualité (notamment dans les domaines de la santé, la formation et la mobilité).*
- **Il s'agit aussi par ce réseau de faciliter les complémentarités / mutualisations de services et équipements entres les pôles et entre les communes pour mieux organiser l'accessibilité des services en fonction des spécificités locales et de l'échelle de proximité à organiser.**

→ **Ce réseau implique plusieurs échelles de maillage : cf. ci-après.**

Élever le niveau des équipements et services à la personnes pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité

- › **Promouvoir l'accès à un niveau de service élevé en organisant la proximité de l'offre pertinente de services aux usagers (suite).**

→ Ce réseau implique plusieurs échelles de maillage :

- **Les 7 pôles structurants de l'armature urbaine du Scot et les communes détenant une gare/ halte** constituent une première échelle de maillage en services (qui sera précisé dans le cadre du DOO).
- **Une deuxième échelle de maillage de centralités secondaires et intermédiaires** en relais des pôles structurants seront définis dans le DOO du Scot.



- Ces 7 pôles ont vocation à développer l'offre majeure d'équipements et services (notamment dans la gamme supérieure – mobilité, formation, santé, culture, services numériques) dans une logique de complémentarité / mutualisation avec les autres communes qu'ils irriguent et avec lesquelles ils organisent la couverture de l'offre et l'échelle de proximité.
 - L'objectif d'assurer la continuité d'une offre élevée en services impliquent de prendre en compte les enjeux d'imbrication des bassins de vie et des « passerelles » de mutualisation / complémentarité des équipements (certains équipements de santé, touristiques & culturels, de mobilité, pour les actifs, la formation ...) entres les secteurs du Thionvillois et avec les territoires voisins au Scot.



- Ces centralités contribueront à mieux irriguer le territoire en services et équipements tout en favorisant leur regroupement et leur accessibilité au plus grand nombre, notamment dans les secteurs moins pourvus en services et/ou leur situation en interface avec les territoires voisins impliquent un renforcement de la couverture de l'offre de services (secteurs « ruraux » transfrontaliers, autour du Sillon Lorrain, notamment).

Élever le niveau des équipements et services à la personnes pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité

- **Promouvoir l'accès à un niveau de service élevé en organisant la proximité de l'offre pertinente de services aux usagers (suite).**

→ Ce réseau implique plusieurs échelles de maillage :

- **Les centres des villes, bourgs et villages de tout le territoire.**



- Ces centres ont vocation à renforcer leur offre résidentielle en recherchant prioritairement l'optimisation de leur tissu urbain existant (dents creuses, densification...) afin d'accroître l'aire de chalandise des commerces accessibles à pied et de favoriser le développement des transports collectifs.
 - Cet objectif s'accompagne d'une recherche de la qualité urbaine propice au développement des commerces et services et aux pratiques touristiques le cas échéant (qualité des espaces publics, politique de stationnement, liaisons douces...).

- **Il s'agira aussi de prendre en compte les enjeux pour le développement d'une offre en services à l'échelle la plus rapprochée**



- Une offre contribuant à optimiser l'accès à des services fonctionnels (ex. pour les actifs frontaliers, séniors...) et/ou à apporter un type de service innovant ou dynamisant « la vie de quartier » à même de répondre aux nouvelles attentes des personnes, notamment des jeunes et des actifs que le projet du Scot cherche à attirer et fidéliser.
- Elle s'appuiera sur des centralités de services complémentaires aux centres-villes, par exemple :
 - En s'associant à un quartier, un nœud de mobilité, un équipement pour favoriser « un pôle de vie », ou encore s'articulant avec un espace d'activité économique... ;
 - En s'inscrivant dans une opération d'aménagement ou de construction (en fonction des possibilités du marché) pour mieux compléter l'offre globale de services, ou répondre à des besoins plus spécifiques : crèche pour des actifs / frontalier, services collectifs sportifs / numériques / ..., services d'actions sociales pour les aînés...;
 - En recourant à un réseau de services mobiles permettant de compenser des manques sur place ou de s'adapter à la volatilité de la demande.

Déployer un réseau de pôles de services dynamiques et interconnectés au système urbain transfrontalier, s'articulant avec l'armature urbaine et l'offre de mobilité du Scot

Ce réseau implique plusieurs échelles de maillage

Une première échelle : Les 7 pôles structurants de l'armature urbaine du Scot et les communes détenant une gare/halte : offre majeure d'équipements et services (notamment dans la gamme supérieure) organisée en complémentarité avec les autres communes qu'ils irriguent et avec lesquelles ils organisent la couverture de l'offre et l'échelle de proximité.

Les 7 pôles structurants :

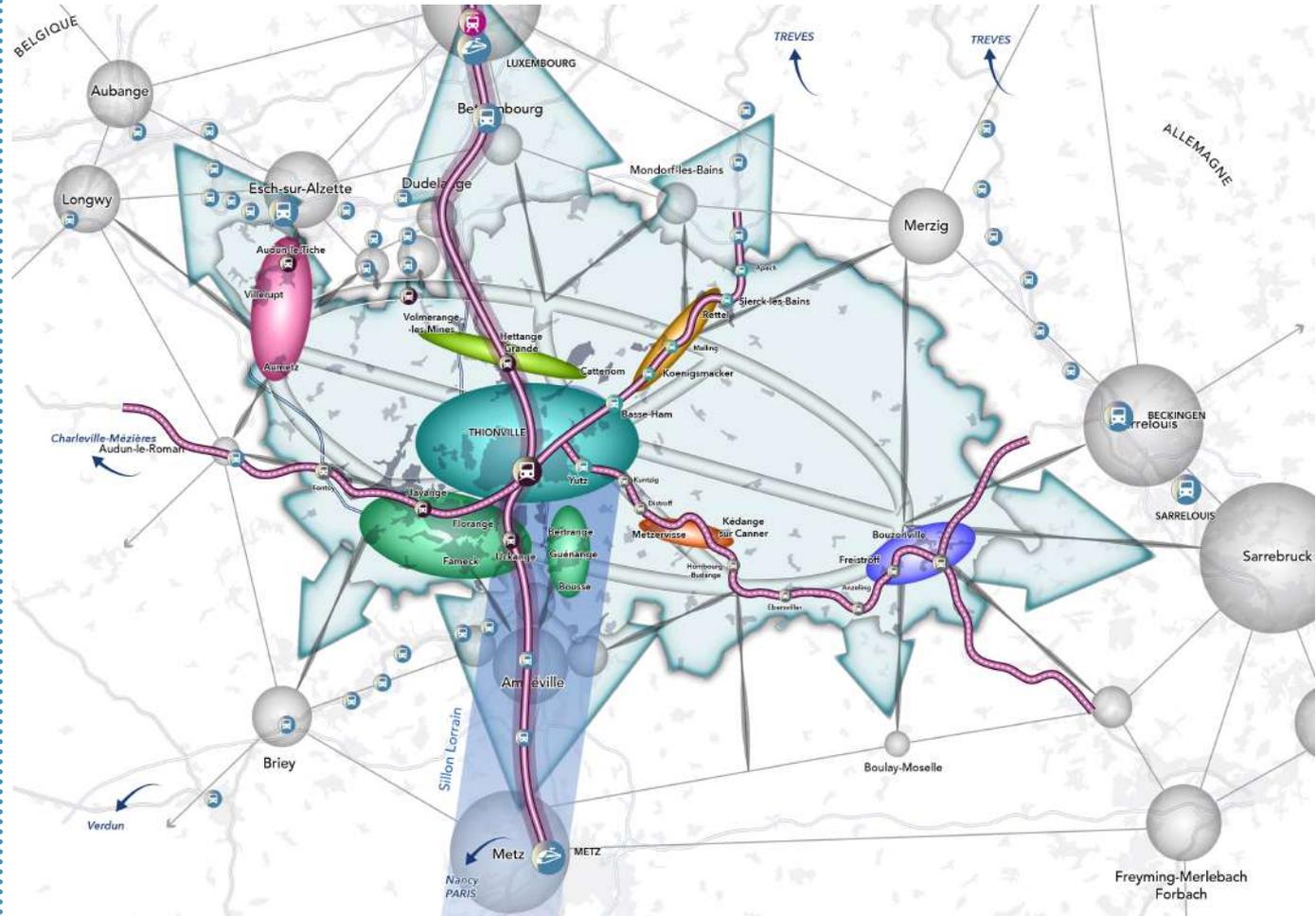
En réseau

Interconnecté au système urbain transfrontalier

Les communes détenant une gare :

-  en service
-  en service occasionnel
-  et la réouverture de gares / haltes

Une deuxième échelle de maillage de centralités secondaires et intermédiaires en relais des pôles structurants (à définir dans le DOO du Scot) : pour mieux irriguer le territoire en services et équipements, notamment dans les secteurs moins pourvus et/ou leur situation en interface avec les territoires voisins impliquent un renforcement de la couverture de l'offre de services (secteurs « ruraux » transfrontaliers, autour du Sillon Lorrain, notamment).



Tous les centres des villes, bourgs et villages : offre résidentielle en recherchant prioritairement l'optimisation de leur tissu urbain existant et une qualité urbaine propice au développement des commerces et services et aux pratiques touristiques le cas échéant.

Des centralités de services complémentaires aux centres-villes pour gérer l'échelle de proximité la plus rapprochée et la diversité de la demande : échelle du quartier, d'un noeud de mobilité, d'une opération d'aménagement d'un pôle d'équipement...

Élever le niveau des équipements et services à la personnes pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité

› **Renforcer l'offre de services et équipements innovants (y compris supérieurs) soutenue par le numérique et les nouvelles technologies, pour faciliter la vie des usagers (e-learning, e-médecine,...)**



- Des services innovants, notamment en termes de : santé, formation, action sociale (petite enfance, vieillissement...), services sociaux, services d'Etat, sports...

› **Rechercher des mutualisations et complémentarités avec les territoires voisins et entre opérateurs public et privé pour optimiser et élargir l'offre de services aux personnes:**



- Service scolaire / de formation articulée avec celles du Luxembourg et sarroise (en langue, éco-rénovation et éco-construction, santé...);
- Service de santé et soins (hôpital hospitalier, chirurgie, urgences,...);
- Service d'action sociale (crèche, structures périscolaires, hébergements pour les personnes âgées,...);
- Service de sports et loisirs (abonnements/pass transfrontaliers...)...

› **Renforcer l'offre culturelle pour un maillage de vies locales intenses et valorisant les spécificités des différents secteurs du territoire.**



- Développer l'accessibilité à la culture sous toutes ses formes et pour différents publics ;
- Valoriser l'offre locale d'ores et déjà présente par la recherche de synergies internes et externes (équipements, services, animations/événements, structures d'hébergements, offices de tourisme, associations...);
- Renouveler et élargir la gamme de l'offre culturelle et événementielle en s'appuyant sur les identités locales pour un public de proximité et plus lointain.

⇒ *Il s'agira aussi de tirer bénéfice de la Capitale européenne de la culture Esch 2022 pour mettre en valeur le territoire et accroître son rayonnement.*

Renforcer l'offre culturelle pour un maillage de vies locales intenses adaptée aux besoins et spécificités des différents secteurs

THONVILLE

Centre dramatique national
Puzzle - Centre Jacques Brel
Théâtre de Lorraine - NEST
Musée de la Tour aux Puces
Festival Jazzpote
Festival de films documentaires

VAL DE FENSCH

EVOL'U4
Le Gueulard
La Passerelle

SIERCK-LES-BAINS

Pôle Européen des Métiers d'Art & route de la brocante

RODEMACK

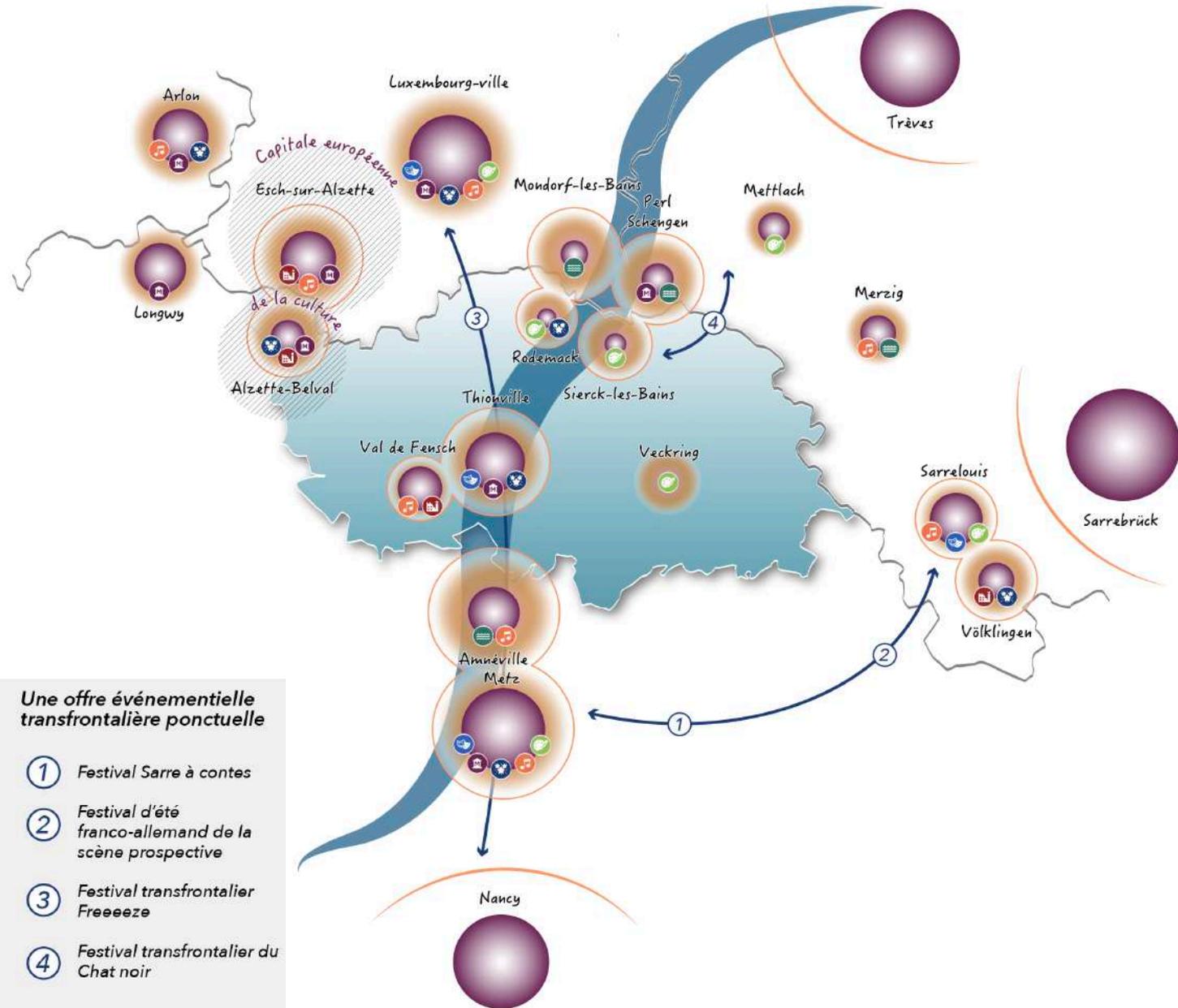
Château de Rodemack
et fête médiévale

VECKRING

Gros ouvrage Maginot du Hackenberg

ALZETTE-BELVAL

Pôle culturel
Festival du film italien
OIN Alzette-Belval



Des thèmes de coopération potentiels

- Musées, centres culturels, tiers lieux
- Théâtre opéras
- Salles de concert
- Festivals
- Art et patrimoine
- Sites industriels reconvertis
- Pôles de loisirs & bien-être

Une offre événementielle transfrontalière ponctuelle

- ① Festival Sarre à contes
- ② Festival d'été franco-allemand de la scène prospective
- ③ Festival transfrontalier Freeeze
- ④ Festival transfrontalier du Chat noir

Structurer une offre en logements améliorant l'accès aux mobilités, aux services urbains et à des cadres de vies valorisés

➤ **Le développement du territoire s'appuie sur une armature multipolaire organisant un réseau cohérent urbain, de services et de mobilités.**

L'objectif est de structurer une offre en logements répondant à cette organisation :

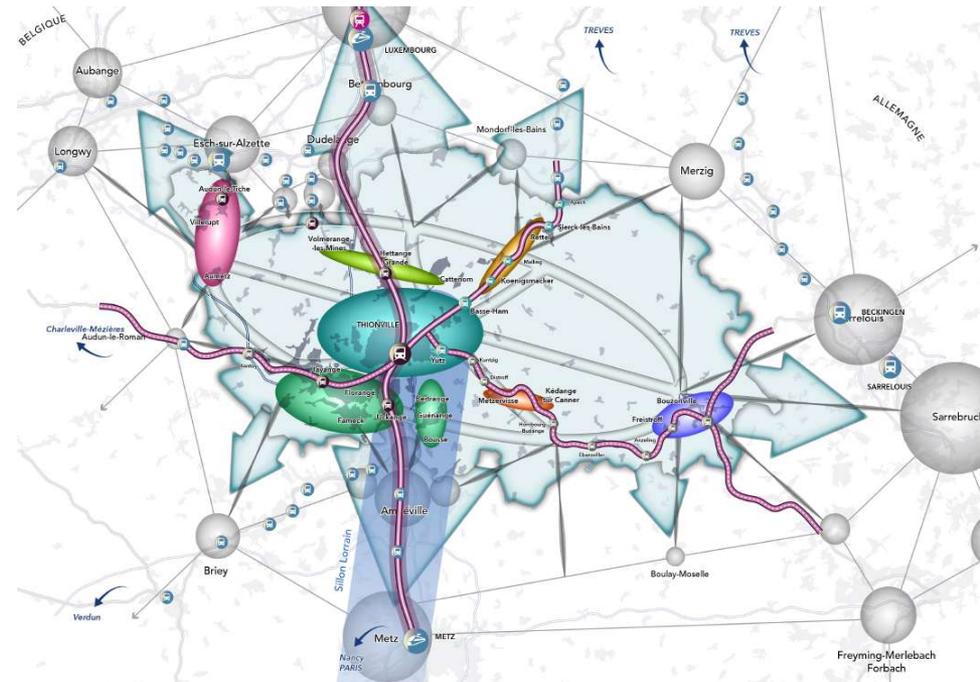
⇒ afin que les espaces urbains soient animés, enrichissent la qualité urbaine globale du territoire et offrent ainsi aux populations des cadres de vie valorisés avec un accès facilité aux ressources du système urbain transfrontalier (pôles d'emplois, services supérieurs...), en interne du Thionvillois comme en externe.

La multipolarité est aussi le moyen pour :

⇒ mettre en valeur les spécificités locales, afin d'offrir aux habitants des modes de vie pluriels et plus de liberté de choix ;

⇒ mieux organiser les équilibres entre les espaces agri-naturels et urbains en empêchant une conurbation indifférenciée, en particulier entre Metz et Luxembourg. Au contraire, il s'agit de cultiver la singularité et la qualité territoriale et donc la qualité des rapport avec les territoires voisins au Scot.

⇒ optimiser les déplacements en temps et en nombre.



Les 7 pôles structurants :

-  En réseau
-  Interconnecté au système urbain transfrontalier

Les communes détenant une gare :

-  en service
-  en service occasionnel
-  et la réouverture de gares / haltes

-  Agglomération de Thionville, pôle majeur
-  Pôle Agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan (Guénange, Bertrange, Bousse)
-  Pôle Audun-Villerupt-Aumetz
-  Pôle Sierck-Rettel-Koenigsmaker
-  Pôle Kédange-Metzervisse
-  Pôle Bouzonville-Freistroff
-  Pôle Cattenom-Hettange-Volmerange les Mines

Structurer une offre en logements améliorant l'accès aux mobilités, aux services urbains et à des cadres de vies valorisés

› L'offre de logements se structure ainsi :

- **Les 7 pôles structurants du Scot et les communes détenant une gare/halte (existante ou programmée).** →

 - Ces 7 pôles ont vocation à accueillir la part principale du développement résidentiel du Scot.
 - Ils sont amenés à avoir un rôle fort à l'échelle du territoire pour soutenir durablement le dynamisme démographique du Thionvillois, après l'élan qui s'est engagé à partir des années 1999, rompant avec près de 30 ans de décrue de population.

- **Les autres communes.** →

 - Elles ont vocation à mettre en œuvre un développement résidentiel moindre et en fonction de leurs services et équipements pour préserver une structuration forte du territoire dynamisant l'ensemble des secteurs du Thionvillois.
 - Le rôle des pôles pour développer une concentration de services doit favoriser une première échelle d'irrigation du Scot et servir d'appui, au niveau local, pour soutenir la vitalité des autres communes en organisant avec elles des réponses pertinentes en termes de niveau et de mutualisation des équipements et services (dont les transports), mais aussi en terme d'offre de logements.
 - Ces réponses visent aussi à mieux tenir compte des spécificités de ces communes et valoriser un rôle local économique, patrimonial, culturel, touristique... ou encore un rôle lié au contexte frontalier, un projet structurant pour le territoire du Scot (OIN...).

- **Des centralités ayant un rôle de relais ou complémentaire au pôles structurants pour approfondir l'irrigation du territoire en services et sa structuration urbaine seront définis dans le DOO du Scot (centralités secondaires...).**

Intensifier le niveau de prestation résidentielle et la vitalité des centres villes par des services et une qualité d'aménagement facteurs d'innovation

› **Faciliter, dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement (tout en intégrant les enjeux de marché), la mise en œuvre d'équipements et de services spécifiques pouvant être sollicités par des habitants rurbains, actifs et frontaliers** (*espaces extérieurs avec possibilité de pratiquer des activités collectives, crèche, voies douces/footing...*).

› **Favoriser dans l'aménagement et le traitement des espaces publics ou de quartiers, une prise en compte anticipée de l'évolution des usages dans la ville de demain** (en fonction des secteurs - ville, agglomération, campagne...).



- Par exemple, des espaces et aménagements :
- Multifonctionnels et réversibles pour des activités temporaires (manifestations, événements, vente de circuits-courts...) ;
- Assurant la fluidité de circulations diverses (piétons, cycles, véhicules du futur...) ;
- Propices à la rencontre, à la déambulation et recherchant la proximité des lieux ;
- Permettant la mise en place de solutions énergétiques innovantes adaptées à l'identité du lieu ;
- Recherchant une qualité paysagère harmonieuse.

› **Intensifier les espaces urbanisés, pour renforcer/faire émerger des centralités de différentes échelle de fonctionnement** : ville/ bourgs/village/quartier/ micro-quartier.



- **Les centres des bourgs, villages et villes, avec un objectif** de renforcer leur offre commerciale et de services de proximité accessibles depuis les secteurs d'habitat périphériques.
- **Des centralités de quartier et micro-centralités** (en relais du centre principal de la commune) s'appuyant sur un regroupement d'équipements-services propre à favoriser un lieu de vie et des espaces publics conviviaux avec lesquels les secteurs d'habitats limitrophes chercheront à s'arrimer et la mixité fonctionnelle à se développer.
- **Des itinéraires doux facilités** entre quartiers, vers les nœuds de mobilités, les espaces publics accueillant des rassemblements, les sites patrimoniaux urbains, les trames vertes urbaines...

Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs

- › **Réunir les conditions d'une offre attractive et adaptée au marché qui réponde aux besoins multi-formes des ménages et aspirations nouvelles** : *jeunes, étudiants, familles, seniors, actifs, résidents permanents/temporaires, bi-résidents, frontaliers*
 - Des **logements petits et de taille intermédiaire** (T1 à T3) en cohérence avec le desserrement pour des ménages à la recherche de proximité aux services et équipements essentiels (nouveaux habitants et actifs, seniors, jeunes en décohabitation, frontaliers,...) ;
 - Des **grands logements** avec des prestations de qualité tant en centre urbain, agglomération qu'à la campagne adaptés aux contextes et marchés locaux.

 - › **Développer une offre de logements accessibles en termes de prix en tenant compte de la segmentation du marché à plusieurs échelles** (*îlot, quartier, commune...*) :
 - Des **logements sociaux adaptés aux besoins et contextes locaux** en veillant à répartir l'offre nouvelle dans les communes disposant de services, équipements et moyens de mobilité et à s'inscrire dans une politique de rattrapage SRU (article 55) pour les communes concernées et le maintien d'un rythme pour les communes concernées (20% de LLS).
 - Des **logements en locatif intermédiaire et primo-accession** pour répondre à la diversité des situations familiales et contribuer à la fluidité du parc.
- => Un enjeu de qualité et d'innovation des produits en logements sociaux et logements en accessions ainsi que de performance énergétique de l'offre existante.**

Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs

- › **Améliorer l'offre pour les personnes âgées en privilégiant le maintien à domicile et en tenant compte de leurs besoins différenciés afin de proposer des solutions alternatives et intermédiaires accompagnant mieux les parcours de vie** (*accessibilité et domotique dans les logements, béguinage, mutualisations entre structures intergénérationnelles, services mobiles, services mutualisés entre communes...*) ;
- › **Apporter une réponse appropriée aux besoins réels des publics spécifiques** : les étudiants, les jeunes travailleurs et temporaires, les ménages en difficulté et fragiles, les gens du voyage, les personnes à mobilité réduite... ;
- › **Renforcer les actions de valorisation et requalification du parc de logements existant complémentaires au développement d'une offre résidentielle nouvelle** :
 - **La réhabilitation du parc ancien** (confort, esthétique et mise aux normes énergétiques) pour **lutter également contre la vacance** au travers des politiques locales et des dispositifs disponibles (OPAH-RU, PIG, VOC et POPAC, guichet de l'énergie, études spécifiques sur la vacance - Thionville et Val de Fensch...) ;
 - **L'utilisation des disponibilités foncières dans le parc existant** (densification raisonnée) et possibilités de renouvellement du bâti ancien ou dégradé (rénovation, division, démolition/reconstruction) ;
 - Prendre en compte dans les politiques de renouvellement urbain et de rénovation de l'habitat les risques d'obsolescence à moyen terme de certaines formes de logements (bâti sidérurgique des années 50, ...)

Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs

› **Promouvoir des formes urbaines variées, plus compactes mais appropriées aux identités du territoires et à un cadre de vie de qualité.**

- **Créer les conditions pour une diversité des formes urbaines et des typologies de logements** qui correspondent à la fois aux besoins fonctionnels mais aussi aux aspirations des habitants sur les modes de vie.
- **Articuler « compacité et qualité de l'urbanisation résidentielle »** en trouvant un équilibre entre la densification et la préservation ou la rénovation d'une identité morphologique évitant la banalisation.



- Des morphologies urbaines variées avec des compositions bâties recherchant une inscription dans le quartier et en rapport avec l'environnement immédiat pour soutenir, rénover ou retrouver une ambiance urbaine attractive, des marqueurs paysagers de qualité.
- Ces compositions tiennent compte des enjeux de maintien, ou de création de respirations paysagères, en particulier dans les espaces bâtis existants très denses qui s'inscrivent dans une perspective de renouvellement/ requalification urbaine : modulation de la densité, trame verte urbaine, espaces ouverts sur l'extérieur en contrepartie d'architecture plus compactes – jardin en Rdc, parcs, espace public planté



- Varier la densité bâtie en fonction du rôle des communes dans l'armature urbaine et de leur morphologie, mais aussi des secteurs d'implantation urbains au sein même de la commune ou d'un espace aggloméré.
- Il s'agit tout en densifiant de s'adapter à l'identité des lieux pour mieux se raccrocher au fonctionnement et à la morphologie du site (gabarit /implantation de la construction par rapport au bâti voisin et à l'organisation de la rue, topographie, respiration verte...).

- › **Promouvoir des formes urbaines variées, plus compactes mais appropriées aux identités du territoires et à un cadre de vie de qualité (suite).**
 - Favoriser les modes d'aménagement innovants et des architectures plus singulières, en rapport à l'identité des lieux. Des facteurs d'innovation et de qualité :
 - Environnementaux (écoquartier, approche bioclimatique, énergies renouvelables...) ;
 - Architecturaux (diversité des matériaux, des volumes... en accroche à l'existant et évitant la banalisation) ;
 - urbains et paysagers (une inscription dans le quartier, dans l'environnement et des accès facilités aux espaces de nature, cheminements doux...).

3.5 :

Des objectifs de croissance au service d'une optimisation opérationnelle du développement et de la cohérence des politiques économiques, du cadre de vie et de préservation durable des ressources du territoire

Le projet de Scot réaffirme le rôle majeur du Thionvillois pour contribuer au rayonnement du Sillon Lorrain et d'un espace nord lorrain toujours plus transfrontalier.

- *En témoigne les flux transfrontaliers croissants, l'effacement progressif d'effets frontières dans les pratiques des populations et entreprises, l'envergure de projets et d'opérations en cours, notamment : OIN Alzette/Belval, S-HUB coworking à Thionville, Projet Européen des Métiers d'Art à Sierck, Florengé E2i, renforcement du cadencement TER sur l'axe Metz-Luxembourg, A31 bis...*

Un système urbain transfrontalier émerge, dans lequel le Thionvillois s'inscrit et entend avoir un rôle actif qui contribue tout à la fois à la qualité et à la durabilité de son développement, et à la cohésion de ce système urbain.

- *Les chiffres parlent : avec 261 000 habitants en 2014, soit environ 25% de la population mosellane et 10% de celle du système urbain transfrontalier, le Thionvillois est un appui au fonctionnement de ce système urbain de plus de 2,5 M d'habitants (soit l'équivalent de 45 % de la population du Grand Est). Chaque jour, plus de 40 000 navetteurs travaillant au Luxembourg proviennent du Thionvillois et 70 000 du Grand-Est.*

Le projet du Scot prend la mesure de ce bassin de vie transfrontalier et de ses flux.

Et, pour affirmer un rôle et une identité choisis du Thionvillois dans l'espace transfrontalier, il se saisit aussi de l'enjeu de positionner le bon niveau de croissance pour que le territoire soit en capacité d'agir sur la qualité de son développement et pour assurer la cohérence avec sa stratégie d'attractivité et de diversification économique au sein de cet espace.

- *Les objectifs démographiques, économiques et de limitation de la consommation du Scot déterminés ci-après sont à horizon 15 ans.*

› Les objectifs démographiques

- **Le projet de Scot implique d'assumer une trajectoire de développement du territoire avec une tonalité plus résidentielle,**
 ⇒ *c'est à dire où la qualité de vie, du parcours résidentiel des ménages, d'accès à un niveau de services élevé et l'animation des centralités sont les leviers pour renforcer l'économie résidentielle, mais aussi l'accueil de différents profils d'actifs, essentiel à la diversification de l'économie productive du territoire et à sa montée en gamme.*

Le Scot vise ainsi l'accueil d'environ 36 500 nouveaux habitants à 15 ans (si le vieillissement est maîtrisé grâce à l'arrivée d'actifs et jeunes), soit un taux de croissance d'environ 0,86%/an, portant la population du Thionvillois autour de 312 000 habitants à horizon 2034.



Ce niveau de croissance est cohérent et équilibré :

- Il s'appuie sur l'élan de la démographie engagé depuis les années 1999 (+ 0,53%/an jusqu'en 2014). Malgré la crise en 2008, il s'est prolongé à un rythme similaire ; ce qui révèle une certaine solidité du dynamisme démographique du Thionvillois ;
- Il correspond à un rythme de croissance supérieur à 1999-2004, mais qui reste maîtrisé ;
- Il tient compte de tendances et faits nouveaux depuis l'adoption du SCOT de 2014 (qui prévoyait une croissance de 31 000 /36 000 habitants en 20 ans soit 06/07%/an) :
 - Extension du Scot de 2014 au Bouzonvillois représentant 11 000 habitants;
 - Réalisation des premières opérations de logement de l'OIN ;
 - Forte dynamique constructive de la ville Thionville qui n'était pas révélée lors de la réalisation du Scot de 2014 ; et de nombreux projets résidentiels programmés notamment en renouvellement urbain.
- Il intègre autour de 75 % des objectifs de logements de l'OIN (plus de 8 000 logements à 20 ans) alors que le Scot de 2014 ne prévoyait que l'amorce de cette opération.

› Les objectifs économiques :

- Le projet de Scot implique d'approfondir la transition économique du territoire vers les nouvelles économies et sur les activités d'excellence du Thionvillois pour mieux affirmer leur positionnement dans les grands réseaux économiques.

Le Scot a ainsi l'objectif de favoriser la création d'environ 19 000 / 21 000 nouveaux emplois à 15 ans (soit un rythme moyen annuel voisin du Scot de 2014) :



Ce niveau de croissance de l'emploi est déterminé :

- pour tenir compte de « l'après crise de 2008 », crise qui a stoppé l'élan économique du territoire engagé depuis 1999 et le déploiement de projets économiques (Europort...). Il s'agit ainsi de prendre en compte le retour à un contexte plus porteur et aussi les effets de rattrapage consécutif à la reprise économique (et donc des projets).
- pour mettre en œuvre l'approfondissement de la diversification économique du territoire qui s'appuie à la fois sur le développement :
 - du secteur des services/commerces et de l'artisanat, lié à la stratégie « plus résidentielle » du Thionvillois et au fonctionnement du territoire dans le système urbain transfrontalier.
 - des filières productives d'excellence du territoire (industrie, éco-industrie, logistique, énergie..) et la diversification économique s'appuyant sur ces filières et sur de nouveaux segments de filières (économie circulaire, du savoir, liée à l'énergie, automobile du futur, gestion de la ressource en eau..).
 - des nouvelles économies liées aux nouveaux modes de travail (coworking,...), au numérique, à l'économie circulaire et aux services productifs (TPE santé-bien-être / domotique...),
- pour maintenir une certaine « autonomie » du Thionvillois à l'égard des pôles d'emplois périphériques au Scot. L'objectif est de rechercher le maintien à 15 ans du taux de concentration de l'emploi de 2009 ; soit 0,66% (= 66 emplois dans le territoire pour 100 actifs occupés résidents dans le Thionvillois).

Le choix du bon niveau de croissance à 15 ans, pour une attractivité globale, durable et métropolitaine du territoire dans le système urbaine transfrontalier

- › **Ce développement démographique et économique sera traduit par les objectifs du DOO du Scot en visant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.**

Le PADD fixe ainsi les orientations suivantes qui pourront être précisées dans le DOO :

- **La mise en place d'une offre en logements** facilitant le parcours résidentiel des différents publics (diversification de l'offre), tenant compte des enjeux de marché et adaptée à l'arrivée d'actifs nécessaire à la stratégie du SCOT.



- Sur cette base et à horizon 15 ans, l'accueil d'environ 36 500 nouveaux habitants implique un besoin autour de 28 300 logements à créer (si le desserrement des ménages est maîtrisé : estimation à 15 ans autour de 2,11 personnes par ménage au lieu de 2,35 en 2014).
- La programmation de ces logements devra tenir compte des délais et contraintes liées à l'aménagement (exemple : temps de mise en œuvre des grands projets -dont l'OIN, pour la réutilisation des friches...).

- › **Ce développement démographique et économique sera traduit par les objectifs du DOO du Scot en visant une optimisation opérationnelle du développement ... (suite).**

Le PADD fixe ainsi les orientations suivantes qui pourront être précisées dans le DOO :

- **Une offre foncière pour le développement qui réduit notablement la consommation d'espace par rapport au rythme de 2008-2017 :**



Sur cette base et à horizon 15 ans :

- **Un objectif de consommation maximale d'espace pour les nouvelles urbanisations résidentielles en extension autour de 740 ha à 15 ans** (hors grandes infrastructures et nœuds de mobilités, et hors équipements spécifiques d'échelle Scot pour lesquels un volant d'espace d'environ 30 ha est à prévoir – ce volant d'espace était prévu au Scot de 2014).
- **Un objectif de consommation maximale d'espace pour les nouvelles urbanisations économiques en extension autour de 357 ha à 15 ans** (hors grandes infrastructures et nœuds de mobilités).
 - **L'offre foncière et immobilière économique sera adaptée à la stratégie de diversification économique** (permettant un nombre élevé d'emplois à l'hectare pour les fonctions tertiaires, grands projets et emplois de centres urbains), **au développement des filières existantes ainsi qu'aux besoins directs ou induits des grands projets à moyen/long terme** (OIN, Europort,...).

A titre d'information :

Par rapport au présent PADD, le Scot de 2014 prévoyait :

- un volant d'espace en extension supérieur pour le développement économique, soit 375 ha au maximum pour un rythme d'emplois similaire au présent PADD ;
- un volant d'espace en extension similaire pour le développement résidentiel, soit 720 ha au maximum pour un rythme de construction inférieur au présent PADD (autour de 22 500 logements en 15 ans).

Le choix du bon niveau de croissance à 15 ans, pour une attractivité globale, durable et métropolitaine du territoire dans le système urbaine transfrontalier

- › **Ce développement démographique et économique sera traduit par les objectifs du DOO du Scot en visant une optimisation opérationnelle du développement ... (suite).**

Le PADD fixe ainsi les orientations suivantes qui pourront être précisées dans le DOO :

- **Un objectif à 15 ans de réduire d'environ 47% le rythme de consommation d'espace par rapport au rythme de 2008-2017 (143 ha /an).**



Cet objectif, supposera d'optimiser le développement par :

- la recherche systématique des capacités d'optimisation de l'enveloppe urbaine prioritairement à un développement en extension (cette capacité dépend des contextes communaux); le DOO précisera à son échelle les objectifs de réalisation des logements sans consommer d'espace (renouvellement urbain, espaces interstitiels en zone urbaine...).
- Un premier indicateur à l'échelle du Thionvillois vise la réalisation d'environ 42 % des nouveaux logements à créer en 15 ans dans l'enveloppe urbaine (incluant la mise en œuvre de l'OIN).
- la mise en œuvre de formes urbaines plus compactes et adaptées à un cadre de vie de qualité, aux différents contextes territoriaux, au niveau de desserte en transport collectif, au rôle des polarités dans l'armature urbaine du SCOT, et aux enjeux de retrouver une qualité urbaine et environnementale dans les espaces urbains à rénover.
- la gestion des impacts sur le fonctionnement des exploitations agricoles.

A titre d'information :

Par rapport au présent PADD, le Scot de 2014 prévoyait :

- Une réduction du rythme de la consommation d'espace d'environ 38% par rapport aux années 1999-2009 (hors grandes infrastructures).